

LES ENFANTS AU TRAVAIL

dans les usines au XIXe siècle

Cette étude correspond à une double inquiétude:

- d'une part, le fait qu'il y a dans le monde au moins 52 millions d'enfants au travail nous interpelle, car nous profitons de cette exploitation,
- d'autre part, dans les pays industrialisés se posent des questions sur les rapports entre le travail et l'école, la remise en cause des structures scolaires, la réforme de l'enseignement et de l'apprentissage, la revalorisation du travail manuel.

Ces préoccupations concernent également les historiens sur la place des enfants dans la «Révolution industrielle» du XIXe siècle: «*Le premier prolétaire était-il un enfant?*».

Comment les enfants ont-ils vécu cette période de mutation industrielle si rapide et si importante ?



Mots- clefs :

travail, enfance, industrialisation, 19° siècle, condition ouvrière

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
ACTUALITÉ ET LIMITES DE CETTE ÉTUDE	3
LE SIÈCLE DE L'ENFANT	4
LA MISE AU TRAVAIL DES ENFANTS	5
L'INDUSTRIALISATION INÉGALE DE LA France	8
LES TÂCHES DES ENFANTS DANS LES USINES	6
LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION DES ENFANTS	9
LES ENFANTS DU PROFIT	11
UN TRAVAIL DE FORÇATS	14
L'ENFERMEMENT	14
UN EMPLOI PRÉCAIRE	18
UN TRAVAIL D'ESCLAVES	20
UNE VIE BRISÉE	21
DES ENFANTS CONDAMNÉS	21
LE CORPS MENACÉ	22
L'ESPRIT	25
UNE VIE DE MISÈRE	27
REMARQUES SUR LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL	31
BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE	32
LE TRAVAIL DES JEUNES AUJOURD'HUI	33
LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL DES JEUNES en 1984	33
DES FAITS RECENTS	34

Par Yves TYL

Collaborateurs: Paul Badin, Maylis DURAND-LASSEVE, Claude DUMOND, Marié BROISIN, Yves HANOTEUX, Lucien MARTIN, Éric ROISSÉ

Photographies : documents Yves Til (sauf p. 27 : photo A.Dhénin)

Maquette A. Dhénin, sept 2007

INTRODUCTION

ACTUALITÉ ET LIMITES DE CETTE ÉTUDE

Cette étude correspond à une double inquiétude:

- d'une part, le fait qu'il y a dans le monde au moins 52 millions d'enfants au travail nous interpelle, car nous profitons de cette exploitation,
- d'autre part, dans les pays industrialisés se posent des questions sur les rapports entre le travail et l'école, la remise en cause des structures scolaires, la réforme de l'enseignement et de l'apprentissage, la revalorisation du travail manuel.

Ces préoccupations actuelles concernent également les historiens sur la place des enfants dans la «Révolution industrielle» du XIXe siècle: «*Le premier prolétaire était-il un enfant?*», demandait récemment un économiste ¹. Comment les enfants ont-ils vécu cette période de mutation industrielle si rapide et si importante ?

Ce reportage de B.T.2 ouvre des pistes de recherche, il ne peut pas être complet. Il insiste sur **les permanences** de la condition des enfants au travail dans les usines, il ne peut aborder la question des mutations ni des évolutions du travail. Quelques pages seulement, à la fin, effleureront cet aspect des choses en évoquant les lois protectrices du travail des enfants.

Nous avons pris le parti de présenter un maximum de documents, tirés des archives ou de publications de l'époque, plus particulièrement d'Alsace, une des premières régions industrialisées au XIXe siècle : en 1848, elle occupait 1/10e des ouvriers français. Face à ces documents, **les lecteurs feront d'eux-mêmes les commentaires et réflexions qui leur paraîtront s'imposer**. La lecture historique est critique.

Un tel dossier exigeait de faire appel à un grand nombre de témoins, mais nous nous heurtons à deux obstacles: d'une part, les témoignages d'enfants sont très rares, sinon inexistants ; d'autre part, la dimension de la brochure nous a obligé, à restreindre notre sujet **aux seuls enfants des usines**. N'oublions cependant pas les enfants de la campagne, très nombreux à aider leurs parents, ou placés dans une ferme, ainsi que les enfants travaillant dans les ateliers familiaux.



¹ B. Bellon, *Le volant de main d'oeuvre*, Paris 1975.

LE SIÈCLE DE L'ENFANT

Les historiens ont montré que l'intérêt apporté aux enfants par la société datait de quelques siècles seulement. Non pas qu'on ait négligé la présence des enfants dans les temps anciens, mais la personnalité propre de l'enfant, ses caractères spécifiques et son évolution n'ont attiré l'attention que tardivement. Par contre, au XVIIIe siècle, l'enfant a pris une place importante dans le monde de l'affectivité comme dans le monde du savoir médical.

Le XIXe siècle s'est voulu le siècle de l'enfant. L'enfant roi, celui que «*le cercle de famille applaudit*» lorsqu'il paraît (V. Hugo), l'enfant malheureux qui prend conscience de la dureté des adultes (A. Daudet) ou de leur mesquinerie (J. Vallès). L'enfant qu'il faut choyer tout en le dressant (Comtesse de Ségur), mais aussi le gamin de Paris (c'est *Gavroche*), le jeune au travail (c'est *Jack*, de Daudet), l'enfant abandonné (Hector Malot), etc.

Tous ces enfants ne sont point comparables ni égaux entre eux. Les fils de la société bourgeoise ont droit à une éducation scolaire et à une adolescence sentimentale tandis que les enfants des familles ouvrières passent directement du premier âge à celui de travailleur. On aime les enfants, au XIXe siècle, mais on ignore garçons et filles ouvriers ou paysans, obligés à mener une vie d'adulte avant l'âge.



LA MISE AU TRAVAIL DES ENFANTS

L'INDUSTRIALISATION INÉGALE DE LA FRANCE

L'emploi des enfants a été conditionné par le mouvement lent, discontinu, inégal de l'industrie au cours du XIX^e siècle².

Deux caractères essentiels ont marqué ce processus d'industrialisation:

- d'une part, le maintien, jusqu'après 1850, des petites industries rurales, des métiers dispersés dans les campagnes, qui s'étaient multipliés en fonction des ressources naturelles de chaque région, pour répondre à une demande intensifiée des villes et à un besoin croissant de numéraire de la part des paysans. Ces industries concernaient des secteurs très variés, aussi bien le textile que le bâtiment ou l'industrie de l'habillement. L'outillage industriel était donc dispersé dans toutes les campagnes, cette dispersion contribuant à perpétuer un matériel et des méthodes de travail archaïques;



- d'autre part, la concentration des ouvriers dans certains domaines qui ont bénéficié d'une technicité plus complexe et des capitaux plus abondants: le textile, l'extraction du charbon, la sidérurgie, la chimie. Ce mouvement n'a pas transformé fondamentalement la carte industrielle de la France, et l'afflux des populations vers les centres urbains avait commencé antérieurement à la «Révolution industrielle». Avec la dépression économique des années 1873-1896, l'abandon des campagnes s'est généralisé³ et les villes s'accrurent d'une nouvelle population ouvrière en quête de travail.

Ainsi rencontrait-on, dans les villes, jusqu'ici souvent peu industrialisées, une population instable de femmes et d'enfants, sous-employés, ainsi que de saisonniers, formant, selon l'expression de Karl Marx, une «*armée de réserve industrielle*», qui rejoignait, dans les régions de grande concentration industrielle, l'armée des ouvriers arrivés au début du siècle.

Car, dans certains secteurs et dans quelques régions, l'industrie avait, dès le Premier Empire, attiré une population nouvelle, en offrant des emplois. La «Révolution industrielle» avait contribué à la création de manufactures importantes, qui utilisèrent la force mécanique des cours d'eau, puis la machine à vapeur pour mettre en action de nombreuses mécaniques. Il a fallu, très tôt, à ces entreprises, une main-d'oeuvre abondante et bon marché, pour un travail simple et répétitif.

Il importe de garder à l'esprit la complexité du développement industriel de la France au XIX^e siècle, son caractère dualiste - coexistence d'un secteur traditionnel avec des industries modernes - afin de situer, dans ce cadre, l'emploi des enfants. Quoique les objets produits aient été presque identiques dans les fabriques et les ateliers, les conditions de l'emploi et les conditions de vie des ouvriers d'usine et des travailleurs à domicile ou dans de petits ateliers, furent très différentes: des ateliers vosgiens, picards ou bas-normands aux grandes manufactures de Mulhouse, Lille ou Rouen, on passait d'un monde à un autre. On allait du monde des ouvriers-paysans, travaillant sur des métiers manuels, conservant les méthodes de travail et de vie traditionnelles, au monde des usines modernes, anonymes, aux grandes cités peuplées, envahies par le prolétariat misérable des ouvriers «spécialisés» et des manoeuvres.

² Le travail des enfants n'a pas débuté au XIX^e siècle, mais il s'est étendu et généralisé à cette époque : étendu à tout le pays et à un très grand nombre d'enfants ; généralisé à tous les métiers. Nous ne parlerons ici que des enfants travaillant dans les manufactures et ateliers importants.

³ Malgré tout, en 1914, la population agricole représentait encore 42 % de la population active.

Les rapports de Villermé sont des pièces essentielles dans l'étude du travail des enfants au milieu du XIXe s.

DISCOURS
SUR
LA DURÉE TROP LONGUE DU TRAVAIL DES ENFANTS
DANS BEAUCOUP DE MANUFACTURES (I).

PAR, M. VILLERMÉ,
MEMBRE D8 L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

(Lu dans la séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut de France,
le 2 mai 1837)

ABRÉVIATIONS

A.N.: Archives Nationales
A.D.: Archives Départementales
A.M.: Archives Municipales

Les points de suspension dans une citation indiquent qu'on a pratiqué une coupure dans le texte.

On a donné la date des documents pour qu'on puisse se repérer dans le temps, voir les permanences ou les changements.

LES TÂCHES DES ENFANTS DANS LES USINES

Il n'est pas possible de détailler tous les métiers auxquels étaient attachés les enfants. Le plus grand nombre, cependant, fut employé, tout au long du XIXe siècle, dans l'industrie textile, principalement dans les filatures de coton et de laine, les tissages et les manufactures d'impression sur tissus.

Dans une filature de coton:

L'épluchage du coton ⁴, son cardage, et surtout le dévidage, sont plus particulièrement faits par des femmes aidées d'enfants du même sexe. Chaque métier à filer occupe deux, trois, quelquefois quatre personnes, dont la plus âgée dirige les trois autres, qui sont presque toujours des enfants. Ces derniers, appelés rattacheurs, surveillent les fils, rattachent ceux qui se brisent, nettoient les bobines en se précipitant sur le plancher, pendant que la partie mobile du métier (le chariot) s'écarte de la partie fixe et ramassent le coton de déchet (...) Quelquefois deux métiers sont conduits par un seul fileur dont les aides sont alors un peu plus grands, et d'autres fois deux petits métiers, dirigés chacun par un adolescent n'ont pour eux deux qu'un seul bobineur. Enfin, comme les fileurs travaillent à la pièce et sont responsables de la qualité du fil qu'ils fabriquent, ils choisissent et paient eux-mêmes leurs aides.

Louis-René Villermé ⁵,
État physique et moral des ouvriers, Paris 1840

Les travaux dans un tissage:

⁴ Arrivé en balles de 200 kg, très serrées.

⁵ Médecin et statisticien, Villermé effectua une enquête sur les conditions de travail et de vie des ouvriers et contribua fortement à l'adoption de la loi de 1841, limitant le travail des enfants.

Les tissages présentent moins de complications que les filatures; ils n'emploient pas ce grand nombre de métiers qui travaillent successivement la même matière. Les opérations du tissage sont au nombre de quatre: le dévidage, l'ourdissage des chaînes, le parage ou encollage, enfin le tissage proprement dit.

Jules Simon ⁶,
L'ouvrière, Paris 1861

Le dévidage ou bobinage occupe un grand nombre de travailleurs à domicile. Ce sont des enfants, des femmes et des vieillards.

Dans les tissages mécaniques, les enfants sont en général âgés de plus de douze ans ; ils président à un métier à tisser, et leur travail n'est en général pas très fatigant : les tissages mécaniques sont un véritable bienfait pour l'humanité (par rapport au tissage à bras).

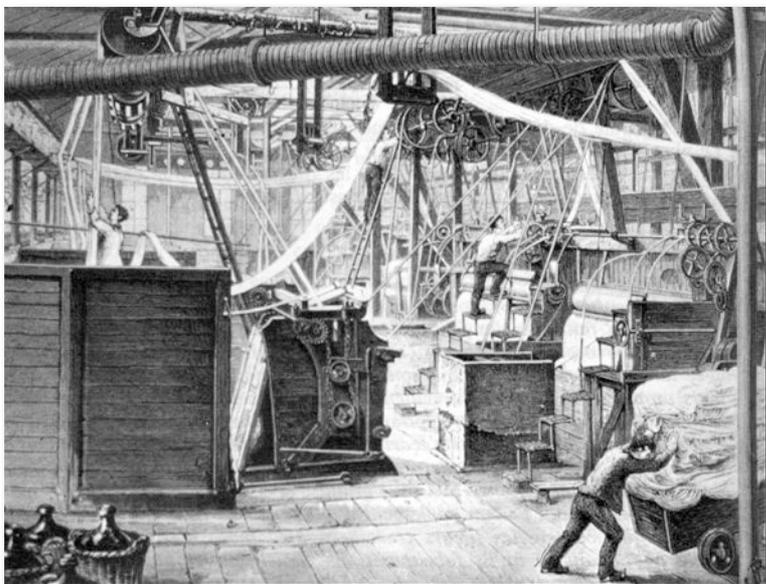
P. George et F.-J. Herrgott,
Rapport d'inspection dans des usines, 14 juin 1842
(A.D. Haut-Rhin, 10 M 4).

Dans les ateliers où l'on emploie des métiers à bras:

Les enfants qui n'ont pas encore assez de force pour tisser, préparent les fils et ceux qui tissent sont âgés au moins de quinze ans accomplis.

L.-R. Villermé (opus cité)

Il convient de noter que tous les industriels - et les observateurs de la bourgeoisie avec eux - estimaient que le travail, en lui-même, n'était guère fatigant. Il faudra nuancer cette appréciation (cf. deuxième partie). Jack London, quant à lui, nous donne, dans sa nouvelle *Le Renégat* ⁷(1), une description d'un tout autre style du travail d'un enfant dans un tissage.



Dans une manufacture d'indiennes (ou impression sur tissus):

Les imprimeurs sont des deux sexes et de tout âge; mais les hommes font seuls les impressions à la mécanique, et ordinairement les impressions à la planche qu'on nomme de première main, parce qu'elles consistent dans l'application de la première couleur et guident pour l'impression des autres. En outre, un enfant de six à douze ans, appelé tireur ou brossier, est attaché à chaque imprimeur ou à une imprimeuse; sa principale occupation est de soigner le chassis à la couleur pour qu'il ne soit jamais dépourvu de celle-ci, et que les planches puissent en être chargées à chaque instant.

Les imprimeurs ou imprimeuses, ainsi que ces enfants, travaillent debout, chacun devant son établi, et dans de très vastes salles à plafond extrêmement élevé, bien éclairées et chaudes en toutes saisons...

⁶ Jules Simon, philosophe et homme politique, appartenant à la fraction modérée de l'opposition républicaine, sous le Second Empire. Il sera président du conseil en 1876, dirigeant un gouvernement modéré qui s'opposera au Maréchal de Mac-Mahon.

⁷ J. London, «Le Renégat», dans *Les temps maudits*, Paris 1973, Collection 10/18.

(Les manoeuvres) lavent les pièces d'étoffes, les teignent, les portent à l'étuve, au séchoir, sur le pré, les y étendent, les arrosent, puis les passent au cylindre; les calandrent, les pressent, ou font tout autre ouvrage de force. Disséminés dans l'établissement, mais plus particulièrement attachés aux ateliers de teinture et de blanchiment, ils travaillent plus ou moins à l'air, souvent dans l'humidité, et quelquefois dans l'eau.

R.-L. Villermé (op. cité)

Chez les soyeux :

Dans la région lyonnaise, le travail confié à ces enfants consistait à dévider les soies, c'est-à-dire à transporter sur des bobines la soie sortant en écheveaux des teintureries, à faire tourner les mécaniques des moulinsages pour tordre les fils des écheveaux, à lancer les navettes des métiers à tisser.

Chez les verriers :

Avant la modernisation de la verrerie, le petit «gamin» avait la charge des «cannes» des verriers, qu'il devait préparer et chauffer, ainsi que le soin de porter la bouteille brûlante, fabriquée par le verrier, au «four à recuire»⁸. Avec l'invention des moules, à la fin du siècle, le gamin devait «ouvrir, fermer, ouvrir, fermer, ni plus ni moins». C'était une chaîne sans fin, les trois souffleurs attachés à la place, les uns derrière les autres, avec leur verre en fusion en bout de leur canne, se relayaient sans arrêt... Rivé à mon tabouret, je n'avais guère le loisir de contempler ce qui se passait alentour. Tout entier à mon souci de bien faire, je restais l'oeil fixé sur mon moule que je m'appliquais, par commodité, à caler entre mes deux sabots. J'agissais comme si toute l'usine avait eu les yeux braqués sur moi.

M. Chabot, *L'escarbille*⁹ - Paris 1978

Chez les mineurs :

Ils approchent les bois (de soutènement) qui, vu l'exiguïté des ateliers sont de petites dimensions. Ils écartent des charbons les fragments de schistes et de rochers, et rangent les remblais. Ils graissent les chariots. Ils font les commissions de toute nature pour les mineurs, vont chercher des outils, des cartouches, de l'eau. Enfin ils servent de portiers, c'est-à-dire ouvrent et ferment les portes d'aération. Au-delà de quatorze ans, ils participent au roulage, c'est-à-dire poussent, à deux, les chariots de 4 à 5 hectolitres sur les voies de fer.

Bulletin de la Société protectrice des apprentis, Paris 1868

A côté des enfants qui travaillaient au fond, beaucoup d'autres étaient employés, dans les houillères du Massif Central et du Midi, aux ateliers de surface, pour le triage, le criblage et le lavage des charbons.

On rencontrait de nombreux enfants, encore, dans les sucreries de betterave, dans les fabriques de faïence et de porcelaine, dans la passementerie, la métallurgie, et bien d'autres industries où ils représentaient une part parfois notable de l'effectif de l'entreprise.

⁸ Le four à recuire était destiné à refroidir lentement la bouteille, pour éviter un contact rapide avec un socle froid. Le moule : on plaçait la boule de verre incandescent dans un moule en bois pour faciliter le travail du souffleur qui donnait forme à la bouteille.

⁹ Livre passionnant sur l'enfance et la vie d'un ouvrier verrier.

LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION DES ENFANTS

Des statistiques difficiles à établir

Connaître avec précision le nombre exact des enfants employés dans les manufactures n'est pas toujours facile. Les chiffres dont on peut disposer sont souvent approximatifs, incomplets ou même parfois contradictoires. Certes, à partir de la Restauration, les statisticiens se sont efforcés de mesurer le poids des masses populaires dont l'accroissement mal contrôlé inquiétait et on a voulu, peu à peu, différencier les classes d'ouvriers, en mettant l'accent sur l'importance des enfants.

Mais plusieurs sortes d'obstacles s'opposaient à des dénombrements précis:

- On oubliait de les décompter: «14 ouvriers français non compris une dizaine d'enfants».
- Les industriels «sauront toujours éluder nos questions qui leur paraissent indiscrètes».
- On faisait disparaître les enfants avant l'arrivée des inspecteurs.

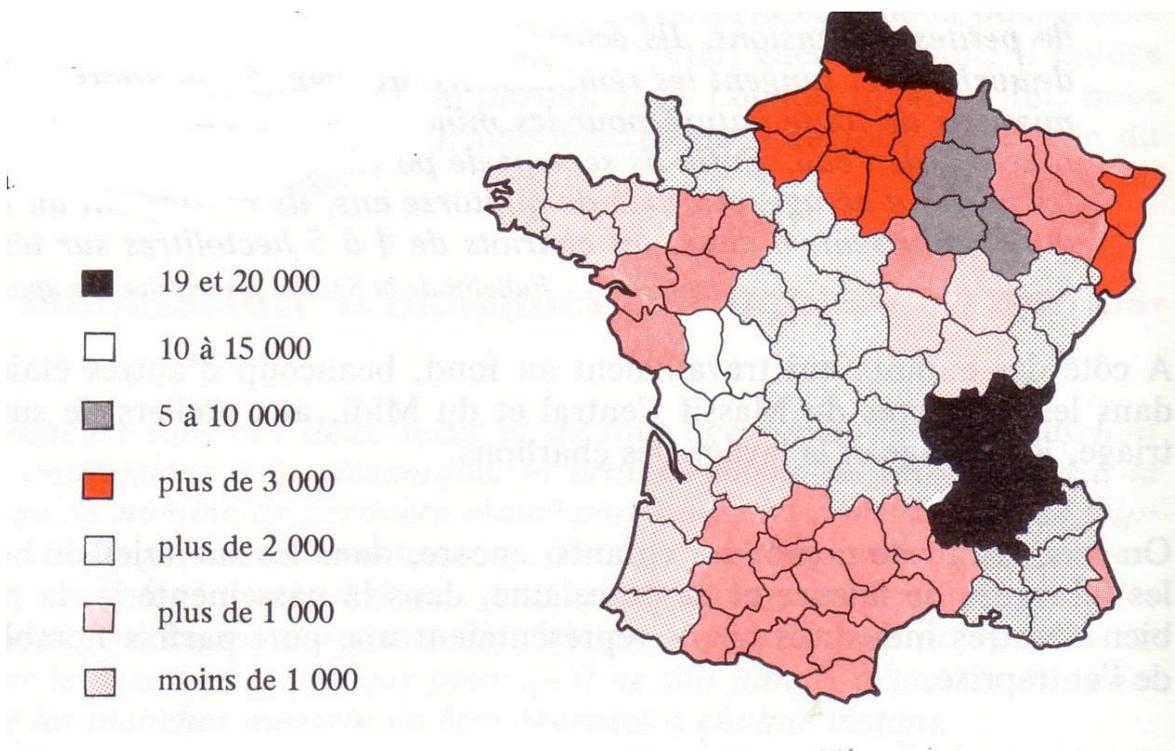
(Dans les verreries, retentissait) un signal par lequel le concierge avertissait de l'arrivée de l'inspecteur du travail. C'était alors autour des fours un sauve-qui-peut général des gosses que l'on cachait dans les caves, les greniers, les magasins à fourrage, et sous les tonneaux défoncés.

Ch. Delzant

«L'exploitation des enfants dans les verreries»
in *La Vie Ouvrière* 20 juillet 1910

NOMBRE D'ENFANTS DANS LES USINES EN 1840, PAR RÉGIONS*

* On a regroupé les données dans le cadre de nos régions actuelles. Certains départements n'étaient pas industrialisés à l'époque.



Enfin, les enfants, comme beaucoup d'ouvriers, étaient très instables:

*Il se fait une émigration constante des ateliers inspectés aux ateliers que l'autorité n'a pas le droit d'inspecter*¹⁰. La mobilité naturelle à l'ouvrier parisien s'accroît sous l'emprise des restrictions qu'on lui impose... Le personnel des manufactures change donc, pour ainsi dire, d'heure en heure. Il y a des enfants qui ne font que traverser un atelier, d'autres qui séjournent une semaine, d'autres qui vont jusqu'au bout du mois.

Léon Faucher,

«Le travail des enfants à Paris» in *Revue des Deux Mondes*, novembre 1844

¹⁰ La loi de 1841 sur le travail des enfants limitant l'inspection aux ateliers de plus de 20 ouvriers ou aux «usines à feu».

A la recherche de chiffres

Des listes nominatives des ouvriers employés dans le Haut-Rhin nous permettent de calculer avec assez de précision le poids des enfants au travail, en 1823, dans cette région très industrialisée. Ainsi, pour trois petites villes situées au pied des Vosges:

Communes	Nombre d'ouvriers âgés de 8 à 20 ans accomplis	% par rapport au nombre total des ouvriers	Don ouvriers de 8) 15 ans accomplis	% par rapport au nombre total des ouvriers
Thann (8 entreprises)	530	52,68%	314	31,21%
Guebwiller (2 filatures)	417	54,29%	236	30,72%
Munster (1 filature)	371	50,27%	249	33,73%
	536	57,49%	461	38,72%

A.D. Haut-Rhin, 9 M 23

Les sondages effectués sur des listes d'ouvriers d'autres entreprises textiles du département ont fourni des résultats comparables, les enfants de moins de 16 ans représentant toujours environ 1/3 des ouvriers. On peut comparer ces chiffres aux dénombrements quelque peu postérieurs - ils datent des années 1830 - effectués dans des manufactures britanniques.

Communes	Nombre d'ouvriers âgés de moins de 21 ans	% par rapport au nombre total des ouvriers	Dont moins de 16 ans	% par rapport au nombre total des ouvriers
Manchester (43 filatures de coton)	9693	56,24%	5577	33,35%
Lancashire (filatures de coton)	7614	41,88%	1324	17,38%
Glasgow (29 filatures de coton)	7553	65,54%	4420	39,94%

D'après Villermé (op. cité)

En 1847: dans les établissements de plus de 10 ouvriers, on totalisait officiellement 131 000 enfants, soit 14,14 % du total des travailleurs de ces entreprises. On peut dégager quelques constatations:

- Une augmentation du nombre d'enfants, en chiffres absolus, même s'il y avait baisse relative.
 - Des variations selon les départements:
 - Haut-Rhin : 13 000 (21,30 % d'enfants sur le total des ouvriers)
 - Nord : 14 300 (18,75 %)
 - Seine-Inférieure : 15 000 (17,44 %)
 - des inégalités selon les métiers et les localités :
 - Vienne (Isère), tissages de laine 19,15%
 - Département du Rhône, industries cotonnières 21,42%
 - Roanne (Loire), industries cotonnières 11%
- d'enfants sur le total des ouvriers

D'après Statistique générale de la France, Paris 1847

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, le nombre des enfants employés dans les usines ne semble pas avoir diminué, malgré l'utilisation plus importante des machines, sauf pendant les périodes de dépression économique (1846-48, 1873-94):

en 1865 : 125 715 enfants employés dans les usines en France

en 1872 : 124 054 enfants

On constate:

- La présence d'enfants dans toutes les régions de France.
- Leur emploi dans des régions dont l'activité économique est alors ralentie : Ardèche, Picardie.
- Leur concentration dans quelques régions d'industrie textile ou minière: la région lyonnaise ou Rhône-Alpes actuelle (20 406 enfants), la région parisienne (13 884), la Picardie (12 671), l'Alsace (10 339), la Haute-Normandie (10 327), la Champagne et les Ardennes (7 272)...

D'après Statistique générale de la France, Paris 1865

et E. Tallon, Législation sur le travail des enfants dans les manufactures, Paris 1875

LES ENFANTS DU PROFIT

L'emploi des enfants dans les usines fut la conséquence directe de la mécanisation. L'utilisation de machines exigeait, en effet, une main-d'oeuvre peu qualifiée et nombreuse pour un travail techniquement simple, ne requérant aucune formation spécialisée.

Dès la fin du XVIIIe siècle, on avait compris, en Angleterre, l'intérêt qu'il y avait à remplacer les adultes par des enfants. Le Premier Ministre Pitt expliquait en 1795:

L'expérience a déjà montré, tout ce que peut produire le travail des enfants, et l'avantage que l'on peut trouver à les employer de bonne heure aux ouvrages dont ils sont capables... Si quelqu'un prenait la peine de calculer la valeur totale de ce que gagnent dès à présent les enfants élevés selon cette méthode, il serait surpris en considérant la charge dont leur travail, suffisant pour subvenir à leur entretien, exonère le pays, et l'appoint que leurs efforts laborieux et les habitudes auxquelles ils sont formés viennent ajouter à la richesse nationale.

Cité par Ch. Fohlen et F. Bedarida,

Histoire générale du travail, tome 3, Paris 1960

«L'emploi des enfants est un impératif technique" disaient les industriels.

Leur coopération est d'une nécessité absolue et la question de leur admission en général en serait une de vie ou de mort pour nos fabriques; le travail qui leur est attribué ne saurait être suppléé par des hommes faits. Dans les filatures, leur tâche exige une délicatesse dans les doigts pour rattacher les fils, ainsi qu'une souplesse de corps pour se glisser sous toutes les parties du métier dont un adulte serait incapable. Le bobinage, qui est exercé par les plus jeunes, permet même d'être assis une partie du temps de leur travail. Dans les tissages et les imprimeries leur fatigue se borne à exercer debout un mouvement constamment répété, ce travail n'est généralement ni fatigant, ni gênant, et ne saurait être pour eux d'une fâcheuse influence que par une prolongation outre mesure, qui ne leur permettrait pas soit l'exercice nécessaire à leur développement physique, soit le temps requis pour un repos, ainsi que pour leur instruction.

Chambre de Commerce de Mulhouse,

6 septembre 1837, A.D. Haut-Rhin, 10 M 4

Ces enfants étaient devenus les rouages nécessaires de l'usine:

Tout s'enchaîne dans un établissement, précisait les Conseillers des prudhommes de Rouen, chaque ouvrier fait partie de l'ensemble de l'opération, il entre dans les rouages du travail ; la suspension d'une partie de ce travail peut amener la nullité de celui des autres ouvriers ; il faut commencer et finir ensemble.

A. N., F¹² 4704

Une économie?

Les économistes étaient partagés au sujet de l'emploi des enfants. Pour les uns, l'utilisation des enfants procurait une économie notoire «*en raison de l'infériorité de salaire exigée par les enfants pour des travaux qui demandent moins de force que d'adresse*». Et comme on pouvait, disaient-ils, «*ainsi occuper plusieurs membres d'une même famille, l'amélioration qu'éprouvait la condition des aînés par le gain des plus jeunes contribuait à dispenser le fabricant d'élever aussi haut le taux général de la main-d'œuvre*». (A.N. F¹² 4704)

On notera la subtilité de l'argumentation: d'une part un emploi qui ne requiert pas de force corporelle, d'autre part un appoint au salaire familial, tout concourrait à diminuer le salaire «*exigé par les enfants*».

D'autres, au contraire, estimaient qu'il n'y avait pas d'économie réelle à employer des jeunes enfants.

Le manufacturier qui entend bien ses intérêts ne doit pas en employer; trop jeunes, ils font moins et plus mal, ils ont la maladresse et la légèreté de leur âge. Cependant, de 10 à 12 ans, il y a économie, comparativement aux adultes, parce qu'à cet âge ils ont assez d'intelligence et de force pour faire certains travaux».

Chambre de Commerce de Lille, 29 septembre 1837, A.N. F¹² 4704

Un intérêt pour les parents?

C'est ce qu'on disait à l'époque.

L'ouvrier chargé de famille, écrivait en 1867 un industriel du Nord, n'a pas d'autre alternative que le travail ou l'aumône. Il accorde la préférence au travail ; personne n'oserait l'en blâmer !... S'il a huit enfants, dont quatre ont atteint l'âge de 8 à 12 ans, il met ceux-ci à travailler dans les fabriques... Car son salaire ne peut suffire seul aux besoins de sa famille.

En 1843, sur 200 familles lilloises qui avaient au total 823 enfants - dont 336 âgés de 8 à 16 ans - 289 travaillaient dans l'industrie.

D'après P. Pierrard.

La vie ouvrière à Lille sous le Second Empire,
Paris 1965

Ce travail apparaissait donc comme un phénomène naturel.

Parmi les traits caractéristiques des moeurs de la classe indigente de Strasbourg, il en est un qui mérite d'être mentionné, moins à titre de grief, qu'à titre de signe des temps... Pressés de tous côtés par le besoin, les meilleurs d'entre eux saisissent les moindres occasions de se faire aider de leurs enfants, en les attachant à un travail salarié, sans se préoccuper si ce travail a une issue, s'il constitue un métier et peut servir ultérieurement de gagne pain. Ils ne veulent ou ne peuvent pas assurer une profession, à plus forte raison ne sont-ils pas en mesure de faire des sacrifices d'argent.

L.-J. Reboul-Deneyrol,

Paupérisme et bienfaisance dans le Bas-Rhin,
Paris-Strasbourg 1858

La fabrique de Huttenheim, écrivait un curé ¹¹(1), porte les gens les plus pauvres à se marier, dans l'espoir d'avoir des enfants à envoyer dans l'usine ; mais leur situation est bien loin de s'en améliorer. Les enfants gagnent quelques sous, il est vrai, mais ils perdent le bénéfice d'une instruction plus sérieuse, en sorte qu'il n'est même plus possible de trouver des domestiques parmi eux...

(opus cité)

¹¹ La fabrique était l'organisme chargé de gérer les fonds de la paroisse. Ne pourrait-on rapprocher l'attitude décrite de celle observée en Inde où les enfants sont considérés comme «*le meilleur et le plus simple investissement pouvant garantir une main-d'œuvre à bon compte, sinon des ressources matérielles?*» G. Viratelle, " L'Inde et le Bangladesh face au défi démographique ", *Le Monde*, 14-15 mars 1976.

Ces enfants étaient-ils prédestinés?

Certains enfants n'étaient-ils pas, en effet, par nature, destinés à l'usine? Certains se posaient la question, alléguant deux grandes «lois» pour étayer leur affirmation:

Ouvriers, nous le sommes tous. Tout homme venant en ce monde reste soumis à la loi du travail, et nul ne s'y soustrait sans déchoir.

Ch. Grad ¹² *Études statistiques sur l'industrie de l'Alsace*,
Paris-Strasbourg 1880

Le travail est le grand instrument de la paix et de la sécurité publique.

A.Audiganne ¹³, *Les populations ouvrières...* Paris 1854

L'enfant vagabond et rebelle, l'enfant pauvre des villes, orphelin ou mendiant, faisait peur comme on avait peur des «classes dangereuses» ¹⁴, qu'étaient les «classes laborieuses».

On contrôlait mal les enfants, au XIXe siècle. Il y aurait eu 10 000 enfants vagabonds, vers 1870, à Paris.

Les grandes villes donnent le spectacle d'une force vive, remuante, gouailleuse, qu'on appelle à Paris, les gamins.

Michelle Perrot,
«Sur la ségrégation de l'enfance au XIXe siècle»,
in *Psychiatrie de l'enfant*, XXV, 1, 1982, p. 196.

Les enfants des notables étaient préservés. Les enfants pauvres devaient être fixés, occupés. Alors que le jeune enfant riche devait «faire sa vie», le temps, pour les autres, devait être rempli. Il fallait donc les mettre à l'usine ; plus tard ce sera l'école, ensuite le patronage. On peut lire dans *Jack*, d'Alphonse Daudet, la destinée de cet enfant riche devenu ouvrier, qui perd sa liberté pour ne plus s'appartenir.

¹² Grad était un industriel et homme politique alsacien. Il a publié d'intéressantes études sur l'Alsace.

¹³ Audiganne était avocat et publiciste. Ses travaux sont très utiles pour étudier l'histoire sociale du Second Empire.

¹⁴ Cette expression de «classes dangereuses» date du XIXe siècle. Elle a été reprise par Louis Chevallier, dans *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, 1958, où il étudie notamment la place des classes populaires chez les écrivains, particulièrement V. Hugo.

UN TRAVAIL DE FORÇATS

L'enfance à l'usine, c'était la condamnation des enfants à l'enfermement, à l'incertitude et à la soumission. Or, il y eut, tout au long du XIXe siècle, de bonnes âmes pour proclamer, comme cet inspecteur visitant une verrerie de l'Aisne, en 1843 :

En parcourant tous les ateliers, nous avons éprouvé un véritable bonheur, en y remarquant la joie, la santé et la satisfaction peintes sur toutes les figures.

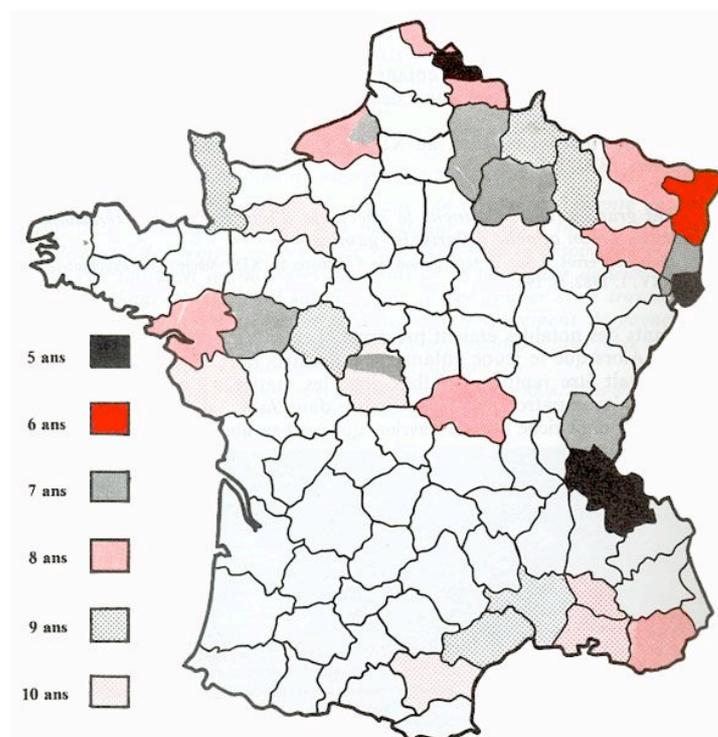
A. N. F¹² 4709

L'ENFERMEMENT

Le principe qui a régi toute l'activité économique, au XIX^e siècle, et auquel les industriels restèrent fermement attachés, demeura celui de la liberté du travail:

La liberté du travail est le droit qui appartient à tout citoyen de choisir lui-même sa profession... Le travail imposé et le travail réglementé sentent l'esclave ; le travail libre, au contraire, est le sceau du citoyen.

Jules Simon *La liberté* (traité philosophique)



L'âge d'admission des enfants dans les usines en France, d'après l'enquête de 1840.

L'individualisme mettait en présence des hommes d'une force inégale: il entraînait fatalement la sujétion économique du déshérité par rapport au possédant. Le patron était débarrassé des entraves des corporations ; les ouvriers payaient leur travail assimilé, en fait, à une marchandise et devaient subir la dure loi du profit.

Dès le plus jeune âge :

Le patron pouvait, en vertu de cette liberté, embaucher les enfants les plus jeunes. En fait, l'âge d'admission dans les usines dépendait de l'emploi et du type d'entreprise.

Les enfants, disaient en 1837, les industriels de Roubaix, se rendent utiles, dans notre localité, dès l'âge le plus tendre ; ils sont employés à partir de six ans.

Dans un long rapport à la Chambre de Commerce de Lille, le manufacturier Barrois allait plus loin:

Quelquefois les mères apportent avec elles leurs nourrissons et on est étonné de trouver des enfants dans les paniers à coton. Lorsque les enfants grandissent, les

parents demandent quelquefois la permission de les amener avec eux afin de surveiller leur conduite et de les placer comme dans une salle d'asile¹⁵. On ne leur demande que de très petits services, propres seulement à les occuper. Le plus souvent, ils montent des bobines et ne sont occupés que moitié du temps de travail ; ils peuvent ensuite dormir et dorment en effet d'un bon sommeil sur les métiers.

A. N. F¹² 4705

En 1879, un «pauvre père de famille» d'Avignon sollicitait du préfet du département la faveur de faire travailler son jeune fils:

Je suis imprimeur sur indiennes. Ce métier, qui devient de jour en jour moins lucratif, m'oblige à occuper un enfant en même temps que moi.

Toute la journée :

La journée des adultes était très longue, au XIXe siècle: la recherche du seul profit exigeait qu'on rentabilise au maximum les machines; la faible productivité incitait à allonger le temps de travail. Les enfants étaient les auxiliaires des adultes, ils devaient donc travailler aussi longtemps qu'eux. L'éclairage artificiel, à la chandelle puis au gaz, permettait les longues veilles sur le métier.

En 1834, la durée moyenne du temps de travail, dans le Nord, était de 14 heures 1/2 à Roubaix, pour les enfants à partir de 6 ans comme pour les adultes. A Rouen, à Saint-Quentin et en Alsace, la durée de travail effectif était de 13 heures ou 13 heures 1/2, soit des journées de présence à l'usine d'environ 15 heures. La société industrielle de Mulhouse estimait, en 1835, que le travail des enfants atteignait 17 heures dans les filatures:

... Les seuls moments de repos pendant 17 heures sont une demi-heure pour le déjeuner et une heure pour le dîner ; ce qui laisse 15 heures 12 de travail effectif.

A Rouen, disaient les Conseillers du tribunal des prud'hommes, les rattacheurs et bobineurs «*entrent à l'atelier à 5 heures en été, à 8 heures en hiver et n'en sortent jamais avant 10 heures du soir, ils n'ont donc pas un moment de disponible pour leur instruction.* (A.N. F¹² 4705)

Critique et justification:

Le Docteur Villermé dénonça cette situation en 1838:

Pour mieux faire sentir combien est trop longue la journée des enfants dans les ateliers, rappellerai-je ici que l'usage et les règlements fixent pour tous les travaux, même pour ceux des forçats, la journée de présence à douze heures, que le temps de repos réduit à dix... Seize à dix-huit heures debout chaque jour, dont treize au moins dans une pièce fermée, sans presque changer de place ni d'attitude, ce n'est plus là un travail, une tâche, c'est une torture; et on l'inflige à des enfants de six à huit ans, mal nourris, mal vêtus, obligés de parcourir dès cinq heures du matin la longue distance qui les sépare de leurs ateliers et qu'achève d'épuiser le soir leur retour de ces mêmes ateliers. Comment ces infortunés, qui peuvent à peine goûter quelques instants de sommeil résisteraient-ils à tant de misère et de fatigue.

(opus cité)

Il était, par contre, des optimistes qui tentèrent de justifier cette situation. Théodore Barrois faisait remarquer:

Les longues journées sont de 15 heures pendant lesquelles le moteur doit travailler, mais là-dessus les ouvriers s'entendent pour prendre le temps nécessaire pour leurs trois repas¹⁶ et pour différents repos et malgré le soin que je prends pour faire travailler 15 heures, les produits calculés d'après la vitesse bien connue du moteur, prouvent que les ouvriers actifs ne travaillent, terme moyen, que 72 heures par semaine.

A. N. F¹²4705

En 1854, les filateurs de Lille refusèrent d'uniformiser leurs horaires, parce que «*cela porterait une grave atteinte aux intérêts de l'industrie française, ce travail étant libre chez tous les peuples dont les produits font concurrence aux produits nationaux*». Donc, pas de réglementation possible.

Persistance des longues journées

¹⁵ On appelait ainsi ce qui précéda les écoles maternelles.

¹⁶ Pendant les repas. les métiers continuaient à tourner.

En 1865, l'horaire des enfants à Lille était le suivant:

- entrée à 5 heures 1/2 l'été, 6 heures l'hiver,
- déjeuner dans l'atelier ou en surveillant les métiers en marche,
- midi : départ pour l'école de midi,
- 13 h 30: retour à l'atelier, les enfants ayant en principe dîné,
- sortie à 20 h ou à 21 h (le goûter étant pris au cours du travail).

D'après P. Pierrard,
La vie ouvrière à Lille sous le Second Empire

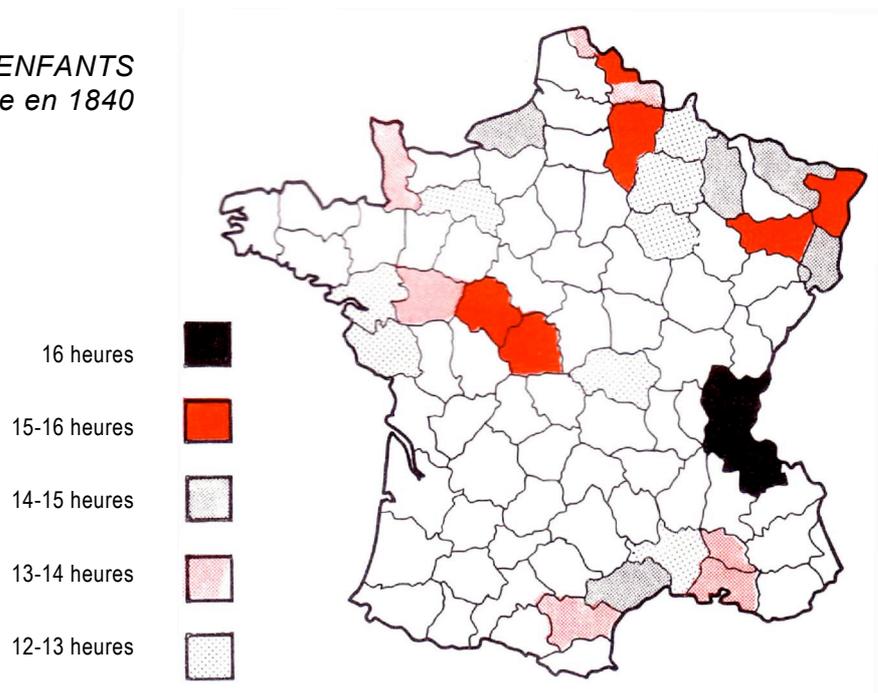
Mais le Comte de Melun, député du Nord, s'efforçait en 1873 de nuancer ce tableau terrible:

Je me suis demandé, s'écriait-il à la tribune de la Chambre, comment nous-mêmes, nous avons envoyé nos enfants dans les collèges, comment nous les forçons à passer jusqu'à dix heures par jour sur des thèmes ou des vers latins dont M. le Ministre de l'Instruction Publique lui-même conteste la valeur!

Certaines dénonciations permirent, cependant, de mettre le doigt sur des pratiques scandaleuses. Ainsi, en 1866, la jeune Marie Pichard, apprentie dévideuse à Lyon, fut atteinte d'une ophtalmie scrofuleuse. Après un passage à l'hospice de la Charité, elle reprit son travail et fit une rechute. Les prud'hommes de Lyon lui accordèrent 100 F de dommages et intérêts. Elle travaillait, avec ses compagnes, 16 heures par jour, de 5 à 6 h du matin jusqu'à 10 h ou 11 h du soir. «*Leur seule récréation consistait à balayer et à remettre l'atelier en état, après le dîner*». (d'après A.N. F12 4722)

En 1900, 1 534 procès-verbaux furent dressés pour violation de l'interdiction du travail de nuit, mais, en 1904, 22 130 nuits étaient autorisées, par l'administration, dans des conserveries et 10 617 dans diverses usines (papeteries, verreries, usines métallurgiques, etc.).

LA JOURNÉE DE TRAVAIL DES ENFANTS en France en 1840



Un sous-préfet, écrivait, en 1863, à propos des verreries:

Le travail réel et effectif de ces enfants est interrompu toutes les 3 ou 4 minutes par un repos de même durée et se réduit ainsi à la moitié du temps de présence à l'usine, c'est-à-dire à 5 ou 6 heures.

A. D. Meurthe et Moselle, 10 M 29

Curieuse comptabilité des horaires de travail !

Dans des locaux malsains :

Les ouvriers, écrivait Jules Simon, sont «casernés». Mais rien n'avait été prévu pour les enfants ; ni les manufactures ni les ateliers ne furent construits pour permettre aux enfants de s'ébattre ni de se reposer ni être en sécurité. En février 1847, le sous-préfet d'Arcis-sur-Aube dénonçait "**les bouges, les cloaques**» qu'étaient les ateliers des tisserands à bras ¹⁷.

Dans les filatures, constataient, en 1842, deux inspecteurs du travail, on respire un air impur, toujours infect et souvent chargé de poussière et de malpropreté, surtout dans tes carderies... En général, les filatures ne sont pas assez ventilées, les nombreux frottements décomposent l'huile et remplissent l'air du gaz infect que ta ventilation devrait enlever.

Quant aux bobineurs, continuellement par terre, ces malheureux respirent l'air le plus impur et le plus chargé de parcelles de coton. Et dans les ateliers d'impression, le plus souvent il y domine un excès d'acide acétique qui, en se volatilissant en partie, devient très nuisible, d'autant plus pour les enfants qui étendent les couleurs, que ce sont eux qui respirent les émanations les plus fortes, puisque leur visage est au-dessus du châssis.

A.D. Haut-Rhin 10 M 4

La saleté des ateliers semblait un fait courant, sinon généralisé pour qu'en 1844, le préfet du Haut-Rhin fasse des remarques au Ministre de l'Agriculture et du Commerce:

La malpropreté, nonobstant des représentations réitérées, continue à régner dans les salles de la filature de MM. Koechlin et de Waldner à Masevaux, où les planchers sont couverts d'une forte couche de graisse d'huile, dont les exhalaisons rendent le séjour dans ces ateliers fort insalubre surtout pour les enfants.

A.D. Haut-Rhin

Les préparations du chanvre, du lin, surtout des étoupes, dégagent une poussière abondante et malsaine. On ne peut les carder et les filer qu'à une température élevée et avec une addition d'eau. Rien n'est plus douloureux à voir qu'une filature de lin mal entretenue. L'eau couvre le parquet pavé de briques ; l'odeur de lin et une température qui dépasse quelquefois 25 degrés répandent dans tout l'atelier une atmosphère intolérable.

Jules Simon, *L'ouvrière*

Dans les fabriques de soie, la situation n'était guère meilleure:

Une femme ou fille s'assied le matin à 4 heures devant sa bassine, elle reste enveloppée d'eau chaude et méphitique ¹⁸ jusqu'à 11 heures, elle quitte une heure et s'y replace à midi jusqu'à 7 heures du soir; voilà pour la fileuse; quant à l'apprêteuse, c'est un enfant (tout à fait enfant) qui passe là encore toute la journée.

Lettre du maire de Cavailon au préfet du Vaucluse, 1852

A la Croix-Rousse, écrivait-on, en 1869, à propos des soyeux de Lyon, dans une de ces maisons noires, desservies par un escalier tournant, aux marches étroites et glissantes ; nous montons jusqu'au cinquième étage... L'espace étant très réduit, les ouvriers vivent et travaillent les uns sur les autres... La malpropreté règne partout, si ce n'est sur la soie, qui, par un singulier contraste, est religieusement protégée.

Bulletin de la Société protectrice des apprentis, 1869

¹⁷ D'après A.D. Aube, M 12, b 1. Les tisserands à bras travaillaient dans des caves humides pour éviter que leur fil ne casse.

¹⁸ Odeur méphitique : odeur infecte, répugnante.

UN EMPLOI PRÉCAIRE

Sans formation:

Une des caractéristiques les plus importantes de la Révolution industrielle a été la disparition de l'apprentissage, par suite du développement du machinisme et de la division du travail.

Il n'existe aucune école professionnelle pour les ouvriers des fabriques du canton, écrivait, en 1848, le juge de paix du canton de Cernay (Haut-Rhin), l'éducation professionnelle s'y fait par exemple, pour les jeunes ouvriers des filatures, par le passage hiérarchique et successif d'un genre de travail facile et léger à un autre, plus difficile, et qui exige plus de force, d'adresse et d'intelligence. Dans les ateliers de tissage ou de fabrication d'allumettes chimiques, l'enfant se forme de lui-même, rien qu'à voir faire.

A.D. Haut-Rhin 10 M 6

A défaut d'apprentissage, il fallait de l'observation.

Lorsqu'un père veut faire entrer son fils dans une filature comme rattacheur, il s'adresse au chef de l'établissement, qui confie cet enfant, pendant une quinzaine de jours à un maître fileur. Sur les conseils de celui-ci, et sur l'exemple de ses futurs camarades, il ne tarde pas à se mettre au courant, et, la quinzaine passée, il est enrôlé comme ouvrier. A ce titre, on lui donne un certificat constatant son aptitude au travail et indiquant le consentement du patron, certificat sur la présentation duquel le maire de la commune lui délivre un livret, conformément à la loi du 22 mars 1841.

.A.Beaulieu,
Bulletin de la Société protectrice des apprentis, 1869

Parfois, cela se passait avec beaucoup moins de cérémonies:

Mon père, raconte Norbert Truquin, m'emmena chez un peigneur de laine auquel il me recommanda en ces termes : Je vous amène ce mauvais garnement; je vous le laisse ; il est à vous. S'il vous manque, ne le manquez pas ; c'est un service à lui rendre. N'oubliez pas de lui faire répéter ses quatre prières tous les jours ; s'il n'est pas bon à autre chose, je tiens au moins à en faire un bon chrétien.

N. Truquin,
Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution, Paris,
rééd. en 1978,
p. 18

Les jeunes employés, écrivait-on dans le canton de Vif (Isère), sont de simples ouvriers de seconde zone, moins payés, dont la seule éducation technique se fait par la pratique des travaux faciles, puis successivement plus avancés.

Enquête de 1848 - A.D. Isère, 162 M 1

Même méthode chez les mineurs.

(Le jeune) était successivement conducteur de cheval, freineur, encageur au puits (responsable des signaux avec l'extérieur), poseur de voies et aide-boiseur. Élevé enfin à la dignité de boiseur, il progressait plus lentement. Ce n'est qu'après plusieurs années qu'il devenait piqueur et parfois mineur.

Trempé,
Les mineurs de Carmaux, Paris, 1971, t.1, p. 115

A la merci des crises :

L'emploi des enfants dépendait très étroitement de la bonne ou mauvaise marche des affaires.

Le mauvais état des affaires et la saison ont fait renvoyer beaucoup d'ouvriers dans les toiles peintes, constataient, en 1843, les inspecteurs du travail de Meurthe-et-Moselle. (A.N., F¹² 4712 A).

En mars 1854, le commissaire de police de Colmar s'inquiétait de l'afflux de nombreux ouvriers vers le chef-lieu et de l'augmentation du nombre des mendiants. En mai, on renvoyait d'une fabrique de soieries 60 ouvriers parmi lesquels 8 hommes. *«le reste (était) des femmes et des enfants»*. (A.D. Haut-Rhin).

Si les mineurs et les métallurgistes travaillaient 275 à 300 jours par an, les tisseurs de Lyon n'avaient du travail que pour 220 à 270 jours et les canuts lyonnais moins de 200 jours. Bien entendu, les «journées sans travail» n'étaient pas des «journées de vacances», elles n'étaient pas payées et pouvaient devenir des «journées sans pain».

Par contre, en période d'expansion, les patrons réclamaient des dérogations pour allonger la journée de 1 ou 2 heures parfois : il fallait rattraper un chômage technique dû à une machine défectueuse, il fallait faire face à une demande accrue...

L'introduction du machinisme a bien transformé les enfants en «moteurs auxiliaires», comme le constatait le Dr Monfalcon dans son *« Histoire des insurrections de Lyon »*.

Un travail dangereux :

Les accidents du travail étaient nombreux. A Mulhouse, on constatait, en 1835, que *«les rattacheurs et soigneurs perdent quelquefois les premières phalanges de leurs doigts»*. (A.N. F¹² 4704)

A Rouen, les industriels devaient admettre que, dans les ateliers de tissage mécanique, *«le mouvement continu des jambes et des bras, accompagné de la courbure de la poitrine en avant de chaque duite¹⁹, rend ce travail extrêmement pénible»*.

(A.N. F¹² 4705)

Dans la Meurthe, le préfet remarquait, en 1860:

Quelques usines à moteurs mécaniques offrent des dangers et causent parfois des accidents dus, la plupart du temps, à l'inexpérience des enfants. C'est ainsi que l'on a eu à déplorer, cette année, la perte d'un enfant de 15 ans, dans la fabrique de M. Ancel, à Saint-Nicolas. Le jeune Mouchette avait, comme ses camarades, l'habitude, pendant les heures de repos, de se faire tourner au moyen d'un arbre de transmission faisant 100 tours à la minute: ayant mal pris ses précautions, sa blouse s'enroula et il ne put se dégager. La frayeur s'étant emparée de lui, il perdit connaissance et ses jambes allèrent heurter contre les métiers voisins, qui les brisèrent en plusieurs endroits.

On peut énumérer quelques causes des accidents : les métiers trop rapprochés, les courroies qui n'étaient pas abritées, les arbres de transmission qui accrochaient les vêtements ou les cheveux, l'inattention des enfants trop accoutumés aux métiers, ou bien qui jouaient dans l'usine...

Au moment où le métier s'arrêta, le nommé Clavey Charles, bobineur, âgé de 10 ans, se glissa sous le métier afin d'enlever et nettoyer les cylindres de propreté et, le chariot revenant, la tête du jeune imprudent fut saisie entre ce chariot et le porte-cylindres.

Le plus souvent on concluait à la faute de l'enfant. Ainsi pour François Hilby, bobineur de 13 ans:

(La mort) est évidemment la conséquence de sa propre imprudence, car il ne faisait aucun cas de l'article du règlement, affiché²⁰ dans la salle, qui défend de nettoyer les machines pendant leur marche, et se fiait trop sur son adresse, qu'il avait tant de fois mise à l'épreuve, et qui lui a été si fatale.

A.D. Haut-Rhin, 10 M 10

¹⁹ La duite est la longueur d'un fil de trame, d'une lisière à l'autre.

²⁰ L'enfant savait-il lire? N'était-il pas «à la presse» pour rattraper quelque incident technique ? Les accidents de ce genre étaient fréquents, et bien d'autres horribles dont on ne peut lire la description sans haut-le-cœur.

UN TRAVAIL D'ESCLAVES

Le filateur (...) ne fait ordinairement attention qu'au travail : de sorte que les membres d'une famille ne sont pour lui que des numéros divers, qu'il considère isolément.

Théodore Barrois, 1837 - A. N., F¹² 4705

Beaucoup de maîtres de manufactures, je pourrais dire la plupart, ne s'occupent ni des sentiments, ni du sort de leurs ouvriers, et ne les regardent que comme des simples machines à produire.

L.-R. Villermé (opus cité)

L'ouvrier, abandonné à lui-même... devient une espèce de brute, qui exécute machinalement son mouvement ; et c'est bien heureux si, à côté de cela, il ne devient pas un ivrogne ou un mauvais sujet.

D^r Weber,

Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse, 1839, p. 435

Les enfants étaient les plus minimes rouages de la machine industrielle. Certes, des industriels ont pris conscience de l'importance des relations humaines, mais dans l'optique, par exemple, d'un Jules Chagot, patron des houillères de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), pour qui les ouvriers étant "les soldats du travail", il importait de prendre soin des jeunes pour ménager l'armée future, (armée du travail mais aussi armée nationale).

Ces petits soldats, on pouvait les brutaliser pour les former. Dans une pièce de théâtre de la fin du siècle, mettant en scène des mineurs, un «vieillard» de 45 ans avait cette réplique:

Il est bon de brutaliser les enfants. Cela les prépare aux duretés de la vie. De mon temps j'ai été roué de coups ; en suis-je plus mauvais ?

Cité par *Le Réveil des Verriers*,
journal syndical des verriers,
27 janvier 1895

Dans *Jack*, Alphonse Daudet écrivait:

Le maître est brutal, l'enfant est maladroit. Le maître méprise cette faiblesse, l'enfant a peur de cette force. Il fait ce qu'on lui dit de faire, serre sa vis du mieux qu'il peut, mais les mains sont remplies d'ampoules, d'écorchures, à lui donner la fièvre, à le faire pleurer. Par moments, il n'a plus conscience de sa vie. Il lui semble qu'il fait partie lui aussi de cet outillage compliqué, qu'il est instrument parmi les instruments, quelque chose comme une petite poulie sans conscience, sans volonté, tournant, sifflant avec tout l'engrenage, dirigée par une force occulte, invisible, qu'il connaît maintenant, qu'il admire et redoute : la vapeur!

Alphonse Daudet,
Jack, mœurs contemporaines, Paris. 1876
- Réédité en Livre de Poche

UNE VIE BRISÉE

DES ENFANTS CONDAMNÉS

Enfants d'ouvriers, enfants de pauvres :

Les milieux ouvriers ont été très tôt considérés par l'opinion publique comme dangereux, perçus comme porteurs de maladie, de vice et de crime. On se méfiait, sous la Monarchie de Juillet, de ceux que le *Journal des Débats* appelait "les nouveaux barbares», voulant par là désigner "une classe d'hommes que son défaut d'instruction et sa vie précaire tiennent en effet dans un état d'hostilité dangereuse pour la société».

N° du 10 juillet 1832,
cité par Louis Chevalier,
Classes laborieuses et classes dangereuses,
Paris 1958, p. 456

Les enfants d'ouvriers étaient issus de familles nombreuses.

Les ouvriers seuls pondent des petits comme des poules, sans s'inquiéter de ce que ça coûtera. Il est vrai qu'ils les lâchent sur le pavé, de vrais troupeaux de bêtes, qui m'écoeurent, dans les rues, faisait dire Zola à Mme Vuillaume, dans Pot Bouille.

Au Creusot, entre 1851 et 1866, le taux de natalité dépassa les 40 ‰ sauf pendant l'année 1853 et atteignit son maximum en 1863 avec 59 ‰. A Lille, les grandes familles furent toujours en grand nombre. Le taux de natalité, dans le quartier populaire de Saint-Sauveur atteignait, en 1858, 39 ‰ ; dans celui de Wazemmes de 53 ‰ ; à Moulins-Lille et Fives de 57 ‰. Les familles de plus de 5 enfants représentaient 25 % des ménages à Lille, sous le Second Empire, 37 % à Wazemmes. On nota cependant une baisse sensible des naissances, en milieu ouvrier, dans la seconde moitié du XIXe siècle. On prit conscience du poids que représentaient les enfants dans le budget familial, ainsi que des problèmes de salubrité et d'hygiène.

En 1840, souvent plus de la moitié - parfois plus - des enfants des usines appartenaient à des familles ouvrières.

Les enfants appartiennent généralement aux ouvriers occupés à la fabrique, disait-on à Strasbourg, en filature surtout les enfants qui servent de rattacheurs à leurs pères ; de sorte qu'on peut dire par fiction que le toit paternel s'est transporté dans la manufacture où chaque famille est abritée, chauffée et nourrie.

Chambre de Commerce de Strasbourg,
A. N. F¹² 4705

Dans le Vaucluse, en 1871:

La plupart des enfants, père, mère, frère ou soeur adulte travaillent comme ouvriers dans le même établissement.

A.D. Vaucluse, 10 M 6

Dans la région lyonnaise, un ouvrier sur deux, en moyenne, était lui-même fils d'ouvriers. «Un peuple d'hommes crevant au fond de père en fils... » s'écriait Étienne Lantier, dans *Germinal*.

Enfants déplacés:

Ces enfants étaient venus de partout. Villermé, en 1835, observait ces longues files d'enfants venus de l'étranger ou de la campagne, déplacés dans les villes, auprès des usines.

Pendant les périodes de prospérité, écrivait le président du Conseil des prud'hommes de Mulhouse. affluent de plus de 50 lieues à la ronde tous ceux qui n'ont aucune ressource chez eux, la plupart des gens ruinés ou misérables, enfin des familles entières, des mendiants dont les communes et les pays limitrophes sont contents de se voir débarrassés. Ainsi nous voyons arriver chez nous, chaque fois que les affaires vont bien, quantité de personnes de la classe la plus misérable du Bas-Rhin, des Vosges, du Grand Duché de Bade, de la Suisse et du Wurtemberg.

A.D. Haut-Rhin, 10 M 11

Filles employées au moulinage des soies dans la région du sud de Lyon (Ardèche, Drôme, Vaucluse); garçons recrutés pour les mines (en 1866, on ouvrait à Béthune (Pas-de-Calais) un orphelinat pour les recueillir); colonies de gamins des verreries créées dans le Nord en cherchant des enfants dans le département de la Seine, ou même en Italie ; on a toujours quémanté une main-d'oeuvre docile et active.

Dès 1781, M. de Chambon avait projeté d'ouvrir une filature surfine de coton et une fabrique de mousseline en employant des enfants abandonnés ²¹:

Les enfants trouvés à cause de leur grand nombre méritent à tous égards la préférence, en ce que cet établissement si glorieux à la mémoire de Louis XIV rendrait immortelle celle de Louis XVI, sous le règne duquel ils deviendraient véritablement les Enfants de l'État.

A.N. F15 3560

En 1898, on dénonçait le trafic d'enfants italiens achetés pour trois ans à leurs parents pour 100 francs par an et exploités dans les verreries. A Barcelone (Espagne), on découvrait une agence de placement d'enfants estropiés, vendus ou loués à des industriels. (*Le Réveil des Verriers*, 28 juillet 1895 et 25 septembre 1898).

Un prêtre alsacien s'indignait:

L'Angleterre connaissait la traite des Noirs ; la Russie pratique la traite des enfants avec un raffinement d'insigne cruauté.

Abbé Cetty,
Le mariage dans les classes ouvrières,
Rixheim, 1885, p. 35

LE CORPS MENACÉ

L'existence en péril :

La vie des travailleurs était menacée dès son origine. La durée moyenne de la vie serait passée, à Mulhouse, de 27 ans 6 mois en 1820, à 21 ans 9 mois en 1827; elle était, en 1847, de 42 ans chez les passementiers ²² de Saint-Étienne et de Rive de Gier, de 57 ans chez les mineurs.

Qu'on se demande d'abord, dans quelles conditions l'enfant du pauvre vient ordinairement au monde. Il suffira de poser la question pour la voir résoudre par les expressions les plus affligeantes et les moins propres à rassurer sur la santé des parents et celle de l'enfant.

Reboul-Deneyrol, op. cité, p. 92

Un cinquième des enfants de Lille mourrait dans la première année; plus d'un quart n'atteignait pas 3 ans; il en restait la moitié à 24 ans. A Moulins-Lille, en 1858, année qui ne fut marquée par aucune épidémie, 41 % des enfants étaient morts avant 1 an, 72 % avant l'âge de 5 ans.

Un médecin de Lille écrivait:

(Les enfants paraissent) des petits vieillards ridés, mous, flasques, édentés, au ventre proéminent et dur, à la poitrine en carène de vaisseau, dont l'ossature faisait saillie, les jambes grêles, le rictus douloureux.

Cité par P. Pierrard, op. cité, p. 102

Ils étaient d'autant plus fragiles qu'autrefois une certaine saleté était estimée nécessaire. C'était l'ordre de la nature. De nombreux proverbes traitaient de son rôle bénéfique.

²¹ Les premiers établissements textiles ont généralement employé des enfants des hospices. L'administration hospitalière les confiait volontiers aux industriels qui les recrutaient

²² Les passementiers fabriquaient des ornements pour vêtements ou meubles (résilles, filets, ganses, cordons, tresses, galons, rubans, franges, boutons...).

La tête des nouveau-nés n'était généralement pas très propre. Les poux étaient considérés comme utiles, eux qui, «*tels des sangsues, servent à évacuer les mauvaises humeurs des enfants*». Les croûtes de lait, le nez des enfants laissé morveux, les ongles non coupés semblaient dans l'ordre des choses. L'hygiène a été, en partie, une invention des industriels et des notables du XIXe siècle, la salubrité impliquant un contrôle accru et une police des populations ouvrières (1). En effet, on suspecta la population ouvrière de semer l'infection ; alors qu'avant la Révolution, les véhicules de saleté et de maladie étaient les gueux, mendiants, prisonniers, errants, maintenant on se méfiait des pauvres, on cherchait à les canaliser, à les surveiller.

Les conditions du quotidien:

Les logements étaient, en effet, souvent déplorables.

Le frère ²³ du révolutionnaire Blanqui écrivait en 1848:

Il subsiste à Rouen, et nous en verrons bientôt de plus terribles à Lille, des repaires mal à propos honorés du nom d'habitations, où l'espèce humaine respire un air vicié qui tue au lieu de faire vivre, qui attaque les enfants sur le sein de leur mère, et qui les conduit à une décrépitude précoce... Quand ils parviennent à vingt ans, on n'en trouve pas dix sur cent capables de devenir soldats.

Adolphe Blanqui,
Les classes ouvrières en France pendant l'année
1848, cf. p. 72

Les logements étaient dégradés parce qu'inadaptés à la population nouvelle qui venait s'y entasser. C'était le cas à Lille, où la vieille cité militaire éclatait entre ses murailles comme à Lodève (Hérault), «*assemblage de ruelles étroites, humides, sombres, très sales, où l'air se renouvelle avec peine*», ou à Mazamet aux rues également «*étroites et repoussantes*» (D'après Audiganne, *Les populations ouvrières*, 1854, t.2, p. 60 et 62).

Permanence du taudis, écrit un historien de Lille, où les plus pauvres habitent les caves et les greniers... C'est dans ces sombres et tristes demeures que mangent, couchent et même travaillent un grand nombre d'ouvriers. Le jour arrive pour eux une heure plus tard et la nuit une heure plus tôt que pour les autres.

Leur mobilier ordinaire se compose, avec les objets de leur profession, d'une sorte d'armoire ou d'une planche pour déposer les aliments, d'un poêle, d'un réchaud en terre cuite, de quelques poteries, d'une petite table, de deux ou trois chaises et d'un sale grabat dont les seules pièces sont une paille et des lambeaux de couverture. Je ne voudrais rien ajouter à ce détail des choses hideuses qui révèlent, au premier coup d'oeil, la profonde misère des pauvres habitants, mais je dois dire que dans la plupart des lits, dont je viens de parler, j'ai vu reposer ensemble des individus des deux sexes et d'âges très différents, la plupart sans chemise et d'une saleté repoussante. Père, mère, vieillards, enfants, adultes s'y entassent...

L.-R. Villermé (opus cité)

Caves de Lille ! On meurt sous vos plafonds de pierre!, clamait V. Hugo dans les *Châtiments*.

A Nantes, en 1848, on constatait que la plupart des ouvriers habitaient «*des mansardes insuffisantes pour eux et leur famille, ou des lieux humides et malsains*».

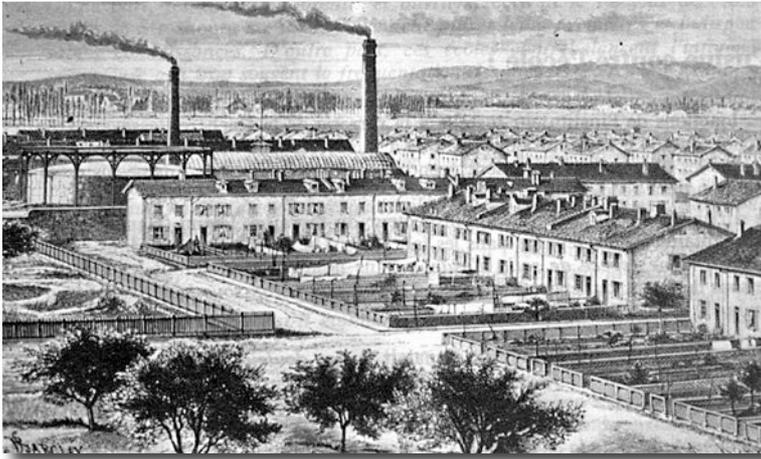
(A.D. Loire-Atlantique, 1 M 2124)

La sordidité des logements ouvriers a été largement mise en évidence par les observateurs du temps, qui étaient également surpris de leurs odeurs:

Il se dégage dès l'escalier une atmosphère méphitique, une odeur de moisi et d'humidité qui saute à la gorge. Les ordures sont engagées sur l'escalier ou dans la cour.

Dr Dumont,
Les habitations ouvrières dans les grands centres industriels,
Lille. 1905

²³ Lire à ce sujet Françoise Loux, *Le jeune enfant et son corps dans la médecine traditionnelle*, Paris, 1978, 276 p. Murard et Zylberman, *Le petit travailleur infatigable*, Coll. Recherches, 1976, 287 p. (1) Alors qu'Auguste Blanqui était révolutionnaire conspirateur, son frère Adolphe était un économiste libéral.



Au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, se multiplièrent les cités ouvrières qui améliorèrent les conditions de logement.

Mais beaucoup d'ouvriers habitaient encore la campagne:

Il faut donc que les enfants, dont beaucoup ont à peine 7 ans, quelques-uns moins encore, abrègent leur sommeil et leur repos de tout le temps qu'ils doivent employer à parcourir deux fois par jour cette longue et fatigante route, le matin pour gagner l'atelier, et le soir pour retourner chez leurs parents... Il faut voir cette multitude d'enfants maigres, hâves, couverts de haillons, qui s'y rendent pieds nus par la pluie et la boue, portant à la main et, quand il pleut, sous leur vêtement rendu imperméable par l'huile des métiers tombée sur eux, le morceau de pain qui doit les nourrir jusqu'à leur retour.

L.-R. Villermé (opus cité)

L'hiver accroît les difficultés de la vie quotidienne; non que les vivres soient plus chers, l'enchérissement se situe plutôt au printemps; mais le froid exige chauffage, vêtement épais, meilleure nourriture, toute privation est plus durement ressentie. Le froid, avec la faim, demeure un des thèmes traditionnels de la complainte populaire; le «ballet blanc» des riches et, pour le pauvre, «froid noir, bourreau de l'enfant nu, du sans croûte et du sans asile».

Poésie « Le Froid »,
citée par M. Perrot,
Les ouvriers en grève, Paris, 1973, p. 112

Les plus pauvres, actuellement en petit nombre, se nourrissent de soupes de pommes de terre et de pain. Ceux qui ont une position un peu meilleure, c'est-à-dire qui gagnent individuellement de 20 à 35 sous par jour (20 sous = 1 franc), ajoutent des légumes et quelquefois de la viande. Mais ceux qui gagnent jusqu'à 45 sous par jour, déjeunent généralement de café; leur dîner se compose de soupe, légumes et viandes, et leur souper, de soupe, légumes et salades. En général, les végétaux composent les trois quarts de la nourriture de la plupart. Le lait et surtout les pommes de terre sont des objets essentiels et depuis quelque temps la charcuterie est très en vogue parmi eux.

Société Industrielle de Mulhouse, 1835 - A.N., F¹² 4704

L'ESPRIT

L'usine contre l'école :

La première conséquence de l'industrialisation fut d'enlever les enfants de l'école. Les fonctions de l'instituteur installé à la verrerie de la Rochère-Passavant (Haute-Saône), en 1843, se réduisaient presque à la surveillance des petits enfants; aussitôt que les plus grands pouvaient prendre part aux travaux de l'usine, ils cessaient de se rendre à l'école. (A. N., F¹² 4713)

Le surlendemain du passage de l'inspecteur du travail à Thann (Haut-Rhin), plus de 50 enfants étaient repartis dans les fabriques. Un industriel avait, dans sa manufacture, «une espèce de salle d'asil », dans laquelle il admettait les enfants au-dessous de 8 ans, qui étaient occupés «à dévider du coton sous la surveillance d'une femme». (A.N., F12 4712 B)

L'inspecteur primaire de Belfort signalait «avec douleur l'absence de fréquentation des écoles par les jeunes ouvriers" et l'inspecteur d'académie s'inquiétait de cette situation qui «aurait pour effet de produire à la longue une véritable population de sauvages, étrangère, si ce n'est par les mauvais côtés, aux notions les plus élémentaires de la civilisation». (A.D. Haut-Rhin, 10 M 4)

Dans l'arrondissement de Sarrebourg (Moselle), en 1842:

(Les inspecteurs avaient remarqué) avec étonnement que dans la plupart des usines, une partie des enfants de l'âge de 12 à 16 ans, ne savaient ni lire ni écrire; et que cependant ils étaient tous pourvus d'un certificat du maire de leur résidence, attestant qu'ils avaient reçu l'instruction primaire élémentaire».

A. N., F¹² 4712 A

Connivence entre les maires et les industriels ou les parents, ces derniers étant, le plus souvent, accusés d'empêcher leurs enfants de suivre l'école:

Il dépend d'eux, s'indignait le Conseil municipal de Nancy, en décembre 1842, de soustraire leurs enfants à l'obligation de ces études tardives (le soir), en leur faisant suivre les écoles primaires avant l'âge où ils peuvent être admis dans les manufactures (ibid.)

Puisqu'on critiquait les écoles du soir, il fallait envoyer les enfants à l'école primaire de jour, donc les retirer de l'usine.

Les écoles de remplacement :

Les enfants ouvriers étaient invités à suivre les écoles du soir mises en place par les municipalités:

D'une part, les enfants apprentis et ouvriers, écrivait le Recteur de l'Académie de Strasbourg en 1850, y viennent puiser leurs premières et indispensables connaissances. D'autre part, ces écoles contrebalancent l'influence pernicieuse que trop souvent la fréquentation des ateliers exerce sur l'enfance.

A.D. Haut-Rhin, 1 T 115

On décriait cependant ces écoles du soir pour les enfants:

Ces malheureux sont obligés de se lever à quatre heures du matin pour arriver au son de la cloche à la fabrique ; ils sont astreints au travail jusqu'à sept ou huit heures du soir; fatigués, ils s'en retournent chez eux, sont souvent obligés de faire une lieue pour regagner leur demeure, ils soupent à neuf heures, et alors on voudrait les envoyer à l'école de nuit; enfermés le jour, ces pauvres êtres seraient encore enfermés pendant la nuit dans une atmosphère très insalubre; on les priverait ainsi de l'air et du sommeil qui leur sont nécessaires. Est-il étonnant qu'avec de pareilles conditions, presque tous restent ignorants ?

A.D. Haut-Rhin, 10 M 4-5

On établit alors des écoles de jour dans les manufactures. Les enfants y passaient de 1 à 2 heures dans la journée. Mais leur fréquentation dépendant du travail en cours, était irrégulière.

(A.M. Mulhouse. F/V. Ea 4)

NOMBRE D'ENFANTS ENVOYÉS AUX ÉCOLES DE MANUFACTURES

Etablissements industriels	avril	mai	juin	juillet	août	octobre	novembre
Dollfus-Mieg et Cie	298	209	191	200	198	164	60
Blech et Cie	167	147	130	114	82	59	59
Koechlin frères	25	29	8	6			
Issac Schlumberger	32	27	6				
Total des élèves inscrits	522	412	335	320	280	223	119

Le constat établi sur ces écoles fut accablant :

Les écoles de fabrique ne rendent aucun service et sont créées uniquement pour faciliter aux fabricants les moyens d'éluider la loi (de 1841). Ou bien les enfants n'y font rien, fatigués qu'ils sont d'un travail excessif, ou bien ils ne se présentent qu'irrégulièrement et pendant une heure à peine chaque jour. Les enfants lisent et écrivent machinalement parce qu'il le faut... Des enfants de six ans sont admis dans beaucoup de fabriques où leur intelligence et leur santé dépérissent et s'étiolent. Les machines vont et durent, les fabricants prospèrent, mais parfois les enfants meurent ou deviennent malingres; toujours ils restent ignorants et trop souvent ils se pervertissent.

Rapports de l'Inspecteur de l'enseignement primaire sur la situation de l'arrondissement d'Altkirch en 1855 et 1857 - A.N. F12 9332 et A.D. Haut-Rhin, 1 T 204

Les illettrés:

A Troyes, en 1875, l'inspecteur du travail soulignait encore l'importance des illettrés:

Quand j'interrogeais les enfants dans les ateliers, j'étais fort souvent péniblement affecté du cynisme avec lequel de grands garçons et de grandes filles de 16 à 20 ans se faisaient presque une gloire de ne savoir ni lire ni écrire.

Il en attribuait la responsabilité à la multitude de petits ateliers où l'enfant travaillait dès 7 ou 8 ans; aux habitudes d'ivrognerie et d'indiscipline des ouvriers; à l'apathie des industriels, car «il est clair que tout ce monde n'a attendu que mon départ pour ne rien faire du tout»; au défaut de concours sérieux de la municipalité. (A. N., F¹²4736)

Jugement péremptoire, particulièrement à l'égard des ouvriers. Certes, les enfants redoutaient l'école.

On n'a même pas pu décider à y venir, écrivait à Saint-Quentin l'inspecteur, par les plus grands froids, les petits vagabonds qui traînent aux alentours de la gare.

Les enfants d'ouvriers ne fréquentaient pas l'école parce qu'on «n'y gagnait rien» (ibid.)

Cette situation lamentable évolua cependant au cours du XIXe Siècle. Que l'industrialisation ait nui fortement à l'alphabétisation des enfants, on le constate partout où ceux-ci furent contraints à des horaires excessifs (ainsi chez les verriers). Par contre, dans la seconde moitié du siècle, on remarque une progression de l'instruction; la situation des villes était privilégiée par rapport aux campagnes et celle des ouvriers par rapport aux paysans.

Mais les industriels avaient leur conception:

... leur ouvrir des maisons où ils trouveront des maîtres qui feront couler dans leurs jeunes coeurs l'amour et l'exemple de la vertu... Ils y recevront des instructions sur les devoirs qu'ils ont à remplir, sur les dangers qu'ils ont à éviter et ils apprendront, avec les premières notions de l'instruction, qu'il n'y a de vrai bonheur pour l'homme que dans la paix d'une bonne conscience.

Chambre consultative d'Elbeuf, 1837 - A. N., F¹² 4705

Par contre les ouvriers réclamaient:

... l'instruction qui sert à former l'intelligence, à développer les pensées générales qui naissent de nos cerveaux embrouillés, (afin de former des hommes capables de) faire cesser l'état de choses existant depuis si longtemps.

Un verrier de Fourmies (Nord) dans *Le Réveil des Verriers*, 29 octobre 1893

L'instruction s'est développée en France, d'abord parce qu'un mouvement s'est produit en sa faveur: «Le travailleur qui ne sait ni lire, ni écrire, est destiné à jouer toute sa vie, au milieu de ses

semblables, le rôle d'un enfant», lit-on dans *Francinet*²⁴ (p. 38), cet ouvrage de G. Bruno tant de fois réédité (96) ; ensuite parce que les lois Guizot (1833) et Ferry (1881-82) ont fourni les cadres nécessaires à cette évolution; enfin parce que les inspecteurs du travail, surtout après 1874, ont oeuvré en ce sens et que les impératifs techniques avaient changé: dès que les mécaniques purent remplacer les enfants, on estima indispensable d'envoyer ceux-ci à l'école.



Le quartier Déchelette à Amplepuis (Rhône), une midro-société paternaliste à la campagne : c'est un ensemble architectural construit dans le dernier quart du 19eme siècle par la famille Déchelette autour de l'usine : à droite, l'entreprise textile avec sa haute cheminée. Au milieu, la chapelle, lieu « d'éducation » des ouvriers bien plus visible que la petite école (privée), construite derrière la barre d'immeubles d'habitation (on les aperçoit sur la gauche). Au premier plan, les jardins ouvriers. Au pied de la colline, près de l'usine, à l'écart des appartements des ouvriers, la maison bourgeoise du maître (non visible sur cette photo.. bien sûr ?).

UNE VIE DE MISÈRE

Les salaires:

Le fait primordial est le revenu, non pas individuel, mais familial. L'ouvrier est l'homme d'une famille : c'est elle qui constitue la réalité sociale.

M. Perrot (op. cit.)

Le salaire des enfants ne pouvait s'évaluer que par rapport à l'ensemble familial. Mais, partout, les enfants étaient sous-payés. D'après Villermé, vers 1835, le salaire moyen d'un homme était de 2 francs par jour, celui d'une femme de 1 franc, celui d'un enfant de 12 à 16 ans de 0,75 franc, celui d'un enfant de 8 à 12 ans de 0,45 franc.

A Baccarat, en 1847, les verriers touchaient de 1 franc à 10 francs par jour, selon leur qualification, les femmes de 0,75 franc à 1,50 franc, les enfants de 0,40 franc à 1 franc. (D'après A.D. Meurthe-et-Moselle, 9 M 32). On observe de 1815-20 à 1860 environ, baisse générale des salaires industriels ; de 1860 à 1882-86, hausse variable selon les branches; de 1882-86 à 1900, le pouvoir d'achat des salaires augmente plus lentement.

Il s'agissait là d'une catégorie d'ouvriers généralement bien payés; en 1874, à Baccarat toujours, la moyenne des salaires des 2 252 ouvriers était la suivante:

hommes: 3,38 francs
femmes: 1,69 franc
enfants: 0,83 franc.

Salaires insuffisants, mais qui servaient de complément au maigre revenu familial. Avec l'appoint qu'ils représentaient, les parents pouvaient- envisager des économies.

Les jeunes ouvrières des moulins de soie des Cévennes et du Dauphiné permettaient ainsi d'épargner:

Les filles sont la fortune des familles. Le père de famille qui a deux ou trois filles à la fabrique est tout à fait à son aise.

A. N., C 3021, cité par M. Perrot (op. cit.)

²⁴ Voir BT2 254 « À l'école de la République»

Mais quand les conditions économiques se faisaient plus dures, on pouvait décider, comme à Rouen, de laisser les enfants de côté:

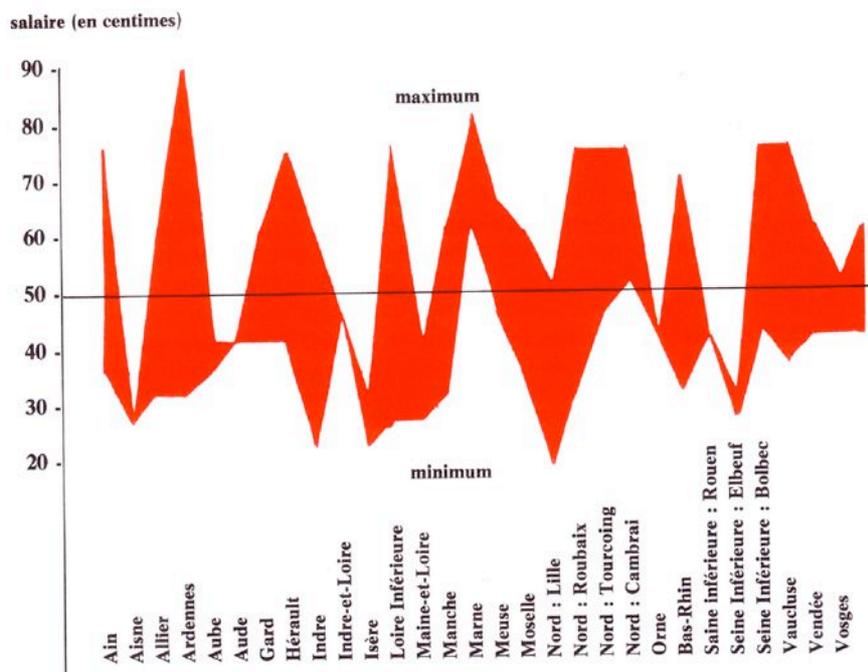
Dès que les enfants ont atteint l'âge de 12 à 15 ans, et même plus tôt, les père et mère "les mettent à leur pain», c'est-à-dire qu'ils font bourse à part, et tant pis pour eux s'ils ne gagnent pas assez,

Ch. Noiret, Mémoires d'un ouvrier rouennais, 1836

Le salaire des enfants était très variable, en fonction de l'abondance de la main-d'oeuvre, en fonction des villes et des régions. Ainsi étaient-ils plus élevés à Mulhouse que dans les petites villes et les villages des vallées vosgiennes, à 30 km de là. De plus, tous les moyens étaient bons pour les diminuer:

Nos manufacturiers, écrivait Noiret, en 1836, étant tous ouvriers d'origine, il semble qu'ils ne doivent être que plus industrieux et plus humains. C'est justement le contraire qui arrive... Il n'est pas de moyen qu'ils n'emploient pour écornifler quelques parcelles du salaire de ceux qu'ils emploient. Ils trichent sur l'ouvrage, le poids, le numéro des fils et les salaires.

Les salaires journaliers des enfants en France en 1840



L'assistance et la charité:

Cette situation précaire incitait les industriels à prendre en charge les ouvriers depuis leur plus jeune enfance. Ils reprochaient aux ouvriers «leur insouciance, leur imprévoyance du lendemain, leurs goûts dépensiers»²⁵.

Chez nous, disaient les industriels alsaciens de Wesserling, l'ouvrier est moins payé sans doute qu'à Lyon... il est moins indépendant, si l'on veut; mais en revanche contracte-t-on envers lui l'engagement tacite de le nourrir toujours bon an mal an ; ... enfin il est sous une surveillance plus active et plus continue.

A Wesserling, l'établissement prenait soin du fils de l'ouvrier dès l'âge le plus tendre et l'envoyait dans des écoles entretenues à ses frais.

Sa sollicitude ne s'arrête point là, et en même temps que l'on cultive les jeunes intelligences, on permet au corps de se développer en toute liberté.

S. Jules. De l'industrie dans le Haut-Rhin, Wesserling, *Revue d'Alsace*, 1837

²⁵ Discours prononcé par l'industriel F. Garnier, député

De même, le préfet de la Moselle vantait les usines de Wendel :

Là, les enfants sont entourés d'une sollicitude toute paternelle; ils ne sont reçus dans les ateliers que lorsqu'ils savent lire et écrire et qu'ils ont fait leur première communion. Le travail qu'on leur donne est facile et coupé par des repos ou des récréations ménagées à propos : afin de les empêcher de perdre de bonne heure les fruits de l'instruction élémentaire qu'ils possèdent, il existe, dans les établissements-mêmes, une école entretenue aux frais de M. de Wendel, où ils peuvent se perfectionner et acquérir des connaissances utiles en rapport avec la profession qu'ils ont choisie. On les engage également à continuer à remplir leurs devoirs religieux. Ces sages dispositions attachent les enfants aux maîtres qui les protègent et en font plus tard d'actifs et d'honnêtes travailleurs.

A. N.. F¹²4712 A

De braves chiens attachés à leur maître ou de petits esclaves. Le paternalisme n'était jamais neutre. Ces deux exemples suffiront pour montrer l'esprit de ce patronage.

*Ils se ressentent si bien vivre,
Les pauvres Jésus pleins de givre,
Qu'ils sont là tous,
Collant leurs petits museaux roses
Au treillage, grognant des choses
Entre les trous*

Arthur Rimbaud, Les Effarés

Les loisirs et les révoltes :

Les jeunes ouvriers n'étaient cependant pas toujours soumis. Ils savaient prendre des loisirs, jouer pendant les repos, faire du tapage dans les lieux publics, aller au cabaret...

La jeunesse danse de deux heures de l'après-midi à dix heures du soir; cornets à pistons, trombones et tambours font rage dans les faubourgs. Les cabarets et les brasseries ont aussi leurs fidèles, et dame! Il y a des absents, le lundi, à l'atelier.

E. Boissière, *Vingt ans à Mulhouse*, 1875

Chez nous, les apprentis et les jeunes ouvriers, dès qu'ils gagnent quelque argent, se croient des hommes et voulant les imiter, ils en copient naturellement les vices... Aussi en voit-on beaucoup dans les villes industrielles s'attabler chez les débitants, fumer et boire comme des hommes faits, auxquels ils désirent vivement ressembler.

J. Lefort, *Étude de la moralisation et du bien-être dans les classes sociales*, 1875

Mais les jeunes ouvriers voulaient aussi se faire respecter et lançaient parfois des mouvements de grève. Grèves rapides, mouvements d'humeur parce que le patron voulait imposer une diminution de salaire ou pour réclamer de meilleures conditions de travail. Les parents n'admettaient pas facilement ces révoltes: en décembre 1889, les gamins verriers de Dorignies (Nord), qui appartenaient à des familles très pauvres, ne furent pas soutenus par leurs parents: «*ils les conduisent eux-mêmes au travail*», précisait le brigadier de gendarmerie. (A.D. Nord 4 z 90).

Parfois les manifestants se montraient beaucoup plus décidés:

Les jeunes ouvriers en grève avec lesquels j'ai pu m'entretenir après ma sortie de l'établissement, se plaignent de la rapidité avec laquelle les machines sont mises en mouvement, ils ne peuvent suffire, disent-ils, à l'ouvrage qu'elles semblent dévorer.

Un groupe de 50 à 60 rattacheurs exprima son mécontentement en lançant des pierres. En 1887, à Dullins (Rhône), les jeunes verriers ont défilé en chantant la Marseillaise jusqu'à ce qu'ils obtiennent une augmentation de salaire. "*L'influence perturbatrice des jeunes*, remarque Michèle Perrot, *s'exerce surtout dans les industries peu qualifiées, où le rendement, affaire de force, d'agilité, de rapidité, tient lieu de valeur professionnelle*». Et, bien souvent, les enfants étaient à la pointe du combat pour entraîner les adultes qui ne pouvaient travailler sans eux.

Déjà en 1831, les enfants participèrent de façon très active à la révolte des canuts lyonnais, formant des barricades et se battant auprès de leurs parents sans souci du danger, et ils seront présents à tous les mouvements sociaux et politiques du XIXe siècle.

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL DES ENFANTS*

* On a indiqué en caractère gras les lois concernant spécifiquement les enfants

Grande-Bretagne	France	AUTRES PAYS
<p>1802: 12 heures par jour pour les apprentis de l'industrie textile 1819: 12 heures par jour de 9 à 12 ans dans l'industrie textile 1825: « semaine anglaise » pour les enfants dans l'industrie du coton (arrêt du travail le samedi à midi, soit une semaine de 69 h)</p> <p>1854-1890: Extension à toutes les professions de la "semaine anglaise". 1872: La durée du travail est limitée à 54 h par semaine dans la métallurgie. 1874: La durée du travail est limitée à 56 h 1/2 par semaine dans le textile, 52 h 1/2 dans le bâtiment.</p>	<p>1813: décret interdisant la descente dans les mines d'enfants de moins de 10 ans 1841: Loi du 22 mars: le travail est interdit avant 8 ans. De 8 à 12 ans: 8 h par jour, maximum. De 12 à 16 ans: 12 h par jour, maximum. Travail de nuit interdit avant 13 ans. Loi applicable dans les usines de plus de 20 ouvriers ou "à feu continu". Pas d'inspecteurs du travail salariés, mais des commissions formées de bénévoles. 1848: Loi du 2 mars: la durée du travail est limitée pour les adultes à 11 h par jour en province, 10 h à Paris. 1848: Loi du 9 septembre : la durée du travail est fixée partout à 12 h par jour. 1851: Loi du 4 mars sur les contrats d'apprentissage. 1874: Loi du 19 mai: l'emploi des enfants de moins de 12 ans, est interdit. Durée du travail limitée à 12 h. Travail de nuit interdit pour les filles mineures et pour les garçons de moins de 16 ans. Création d'une inspection du travail salariée. 1892: Loi du 2 novembre: l'emploi des enfants de moins de 13 ans est interdit (12 ans pour ceux qui ont leur certificat d'études). Durée du travail limitée à 10 h avant 16 ans, à 11 h avant 18 ans. Durée du travail des femmes limitée à 11 h par jour. 1900: Loi du 30 mars: durée du travail limitée à 10 h 1/2 par jour pour les moins de 18 ans et les femmes, à 10 h par jour pour tous à partir de 1904. 1905: Loi du 20 juin; durée du travail réduite à 8 h par jour dans les mines. 1906: Loi du 13 juillet: le repos hebdomadaire est rendu obligatoire. 1919: Loi instituant la journée de 8 h. 1936: Loi instituant la semaine de 40 h. 1981: Loi instituant la semaine de 39 h.</p>	<p>1839: Prusse: Le travail est interdit avant 9 ans, la nuit et les dimanches. De 9 à 16 ans: 10 h par jour. 1843: États-Unis: Le Connecticut, le Massachusetts et la Pennsylvanie limitent le travail des enfants à 10 h par jour.</p> <p>1847: États-Unis: La durée du travail est limitée à 10 h par jour pour tous dans le New-Hampshire.</p> <p>1853: Prusse: Création d'inspecteurs du travail. 1854: La Bavière adopte une réglementation identique à celle de la Prusse. 1861: La Saxe adopte aussi cette réglementation. 1883-1889: L'Allemagne instaure les assurances maladies, accidents, invalidité et vieillesse. 1890: États-Unis: La journée de 10 h est généralisée.</p> <p>1896: États-Unis La durée du travail est abaissée à 8 h dans les mines de l'Utah, 1900: Création de l'Association Internationale pour la protection légale des travailleurs.</p> <p>1919: Traité de Versailles: adopte la journée de 8 h ou la semaine de 48 h.</p>

REMARQUES SUR LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

Origine des lois

La diminution du temps de travail des enfants a été très longue et difficile à obtenir. Elle est une conséquence du progrès de la technique et de la productivité - les enfants étaient de moins en moins nécessaires - et elle est aussi à mettre en relation avec les événements politiques ou sociaux (voir la B.T.2 n° 8 *Histoire de la conquête des droits syndicaux en France*) :

- La loi de 1841, première loi sociale en France, a été due à l'inquiétude de la bourgeoisie devant les «nouveaux barbares», les «classes dangereuses».
- Le décret du 2 mars 1848 est issu de la Révolution de février 1848.
- Le décret-loi du 9 septembre 1848 a suivi l'écrasement de cette Révolution.
- La loi de 1874 a pour origine l'inquiétude devant la Commune et la défaite de 1870-71.
- La loi de 1892 a suivi la victoire des Républicains aux élections législatives, à partir de 1885.
- La loi de 1900 accompagna la victoire du Bloc des gauches et la volonté de réconcilier les ouvriers avec la République.
- La loi de 1919 a été due à la crainte d'une révolution bolchevique.
- La loi de 1936 est née du Front Populaire.
- La loi de 1981 a suivi la victoire de la gauche aux élections.

La lenteur d'application des projets

C'est une caractéristique de cette législation: les projets furent souvent renvoyés en commission ou à l'autre chambre ou pour enquête complémentaire. Les premières propositions de réglementation datent de 1828: la première loi sur le travail des enfants date de 1841. La révision de cette loi était préparée en 1848: il fallut attendre 1874 pour qu'elle aboutisse. Et pour que ces lois soient appliquées aux adultes, il fallut encore plus de temps: 40 ans (pour la journée de 10 h) se sont écoulés entre le projet et la loi, 25 ans pour la journée de 8 heures, 4 ans pour la semaine de 40 heures. On aura noté l'accélération du processus.

Les grandes lois sociales ont toujours commencé par les enfants

C'est, en effet, par leur intermédiaire qu'on comptait moraliser les adultes, les stabiliser.

Mais mettre en grande masse les enfants au travail, c'était leur faire perdre leur place traditionnelle dans la famille et dans le monde du travail, c'était aussi les exclure de la société politique ou syndicale comme de la société adolescente. Par là-même, ceux qui devaient servir à cimenter la famille devenaient des exclus. Il fallut donc les réintégrer dans la société en les envoyant à l'école.

Les enfants n'ont peut-être pas été le moteur de la révolution industrielle, mais ils ont été le pilier autour duquel on a voulu construire la famille ouvrière emportée dans le tourbillon de la nouvelle société industrielle. Leur rôle a donc été ambigu. Car on les a utilisés d'abord à accroître la production et à remplacer les machines élémentaires, puis à cimenter une famille «moralisée» et docile entre les mains des producteurs, enfin, en les retenant dans les rets de l'école, à un monde nouveau.

Les enfants du Tiers Monde jouent-ils un rôle analogue dans le développement industriel de leur pays?

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

1. Documents

- Les recueils de testes publiés par de nombreux Services Éducatifs des Archives (se renseigner aux Archives Départementales, dans les C.R.D.P. ou C.D.D.P.).
- *Les écrivains témoins du peuple*, présentés par F. et J. Fourastié, Paris, collection «J'ai lu», 1964 (n° 1090).
- Chabot (Michel), *L'escarbille, histoire d Eugène Saulnier, ouvrier-verrier*, Paris, Presses de la Renaissance, 1978.
- Perdiguier (Agricol), *Mémoires d'un compagnon*, introd. d'Alain Faure, Paris, Maspéro, 1977 ; édit. abrégée par Joutard (P.), Paris, Coll. 10/18, 1964.
- Truquin (Norbert), *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la Révolution*, préface de Paule Lejeune, Paris, Maspéro, 1978.
- Villermé (Louis-René), *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, 1840, 2 vol.; éd. abrégée par Tyl (Y.), sous le titre *État physique et moral des ouvriers*, Paris, Coll. 10/18, 1971.
- *Histoire passionnante de la vie d'un petit, ramoneur savoyard*, écrite par lui-même, Paris, éd. Le Sycomore, 1978.

2. Études

- Bron (Jean), *Histoire du mouvement ouvrier français*, Paris, Les éditions ouvrières, 1968.
- Duveau (Georges), *La vie ouvrière en France sous le Second Empire*, Paris, Gallimard, 1941.
- Fohlen (Claude), *Le travail au XIXe siècle*, Paris, Coll. Que sais-je, 1967.
- Fohlen (Claude) et Bedarida (François). *L'ère des révolutions*, t. 3 de l'histoire générale du travail (sous la direction de H. Parias), Paris, 1960.
- Lefranc (Georges), *Histoire du travail et des travailleurs*, Paris, Flammarion.
- Navailles (J.-P.), *La vie ouvrière dans l'Angleterre victorienne*, Paris, Champ Vallon, 1983.
- Pierrard (P.), *La vie ouvrière à Lille sous le Second Empire*, Brionne, Gérard Monfort, 1965.
- Perrot (Michelle), *Les ouvriers en grève, 1871-1890*, Paris-La Haye, 2 vol., 1974.

3. Le thème de la condition ouvrière en littérature

- Comtesse de Ségur (née Rostopchine), *La fortune de Gaspard*, Paris, 1864.
- Sue (Eugène), *Les mystères de Paris*, Paris, 1843.
- Zola (Émile), *Germinal*, 1885 - Livre de Poche. *L'Assommoir*, 1877. Livre de Poche.
- Dickens (Charles), *Les temps difficiles*, 1857. *Olivier Twist*, 1837 (Bibliothèque verte - Hachette).
- Maman Jones, *Autobiographie*, Paris, Maspéro, 1977 (Les États-Unis, en 1900).
- London (Jack), *Les temps maudits*, Paris, Collect. 10/18, 1973.
- Dos Passos (John), *42° Parallèle*, Paris, Gallimard, 1951 (Les États-Unis au XX° siècle). (Folio n° 901 et 902).
- Domitila, *Si on me donne la parole*, Paris, Petite Coll. Maspéro, 1980. (en Bolivie).
- Guéhenno (Jean), *Changer la vie, mon enfance et ma jeunesse*, Paris, Grasset, 1961.
- Guilloux (Louis), *Le pain des rêves*, Paris, 1942, Coll. Folio n° 909.
- Cacérés (Bénigno), *La rencontre des hommes*, 1950.
- Clavel (Bernard), *L'ouvrier de la nuit*, 1956, Poche, n° 3835. *La maison des autres*, 1962 (Prix Populiste).
L'Espagnol, 1959, Coll. J'ai lu n° 309.
- Etchelli (Claire), *Élise ou la vraie vie*, 1967 (Prix Fémina), Coll. Folio.
- Blasquez (Adelaïde), *Gaston Lucas, serrurier*, Paris, Coll. Terre Humaine, Plon, 1976.

FIN DU REPORTAGE

LE TRAVAIL DES JEUNES AUJOURD'HUI

Le reportage qui précède n'envisage pas les problèmes posés actuellement par le travail des enfants notamment dans le Tiers Monde, 52 millions au moins, d'après des études récentes ²⁶, Il n'appréhende pas non plus **le travail effectué actuellement par les apprentis, ni le travail accompli pendant les vacances.**

Un autre reportage serait à réaliser avec les jeunes sur ce thème.

Voici quelques suggestions de recherche:

- Parle de tes expériences, soit comme apprenti, soit comme travailleur occasionnel.
- Que penses-tu de ton travail? Des contraintes du boulot, du salaire, des horaires, des repos, des fatigues, des distractions...
- Peux-tu raconter une ou des anecdotes relatives à ton travail?
- Que conseillerais-tu à des jeunes qui voudraient travailler? Quelles sortes d'emplois? Comment les trouver? Quels sont les plus intéressants?

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL DES JEUNES en 1984

- 1. L'âge d'admission au travail** est de 16 ans. Toutefois, trois exceptions doivent être signalées:
 - Les adolescents de plus de 14 ans peuvent être autorisés à effectuer des travaux légers pendant leurs vacances scolaires. Les employeurs sont tenus d'adresser une demande préalable à l'inspecteur du travail.
 - Les jeunes de moins de 15 ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage après la classe de 3e.
 - Des règles spéciales sont prévues pour les moins de 16 ans occupés dans les spectacles et les professions ambulantes.
- 2. La durée du travail ne doit pas excéder** 8 heures par jour et 39 heures par semaine. A titre exceptionnel, dérogation peut être accordée par l'inspecteur du travail, sur avis conforme du médecin du travail, dans la limite de 5 heures par semaine. Les heures effectuées au-delà des 39 heures sont des heures supplémentaires. Elles doivent être payées plus que les heures normales (+ 25 % de la 40e à la 47e heure).
- 3. Le travail de nuit est interdit**, de 22 heures à 6 heures. Des dérogations peuvent être accordées par l'inspecteur du travail pour les établissements commerciaux, les professions de la boulangerie, de la restauration et de l'hôtellerie.
- 4. Des abattements de salaire** en fonction de l'âge peuvent être prévus par les conventions collectives (20% avant 17 ans, 10% entre 17 et 18 ans). La remise d'un bulletin de salaire est obligatoire.
- 5. Les congés sont** de 2 jours et demi ouvrables par mois de travail effectif soit 30 jours pour 12 mois de travail, auxquels s'ajoutent les dimanche et jours fériés compris dans la période du congé.
- 6. En cas de litige avec l'employeur:** consulter l'inspecteur du travail (à la direction départementale du travail et de l'emploi, voir les pages roses de l'annuaire téléphonique pour l'adresse) et un syndicat représentatif (C.G.T., C.F.D.T., C.G.T.F.O., C.F.T.C.).

²⁶ Lire Christiane Rimbaud : *Cinquante deux millions d'enfants au travail*, (Plon 1980). Consulter *Le travail des enfants (Textes et documents pour la classe n° 336, 1984)*.

DES FAITS RECENTS

Une enquête en 1973 en Alsace

(reportage de *L'Humanité*, 18 décembre 1973).

- ... R., 14 ans: *Préapprenti dans la mécanique auto, stage en entreprise à 0... Il travaille neuf heures par jour, y compris le samedi matin. Soit 50 heures. Son travail consiste à balayer l'atelier, laver les voitures, faire les courses. Il n'est pas payé. Il n'a même pas pu bénéficier des congés scolaires.*
- Y., 14 ans : *Préapprentie dans une boucherie. Elle non plus n'a droit à aucun salaire et n'a pas pu prendre de vacances à la Toussaint. Elle travaillait 57 heures par semaine. Devant la protestation du C.E.T. (aujourd'hui L.E.P.) de Colmar, son horaire a été réduit : elle ne vient plus au magasin qu'une fois par semaine.*
- *Certaines entreprises de boulangerie d'Alsace n'hésitent pas à utiliser les pré apprentis même la nuit... A Colmar les préapprentis de 14 ans travaillent de 40 à 43 heures par semaine et le travail commence entre 3 et 6 heures du matin. Certain, de ces enfants ont des parcours de 15 à 20 kilomètres à effectuer.*

Une enquête de la J.O.C. en 1976

Celle-ci indique que:

3 % des apprentis faisaient plus de 70 h par semaine, 3 % entre 60 et 70 h, 9 % entre 50 et 60 h, 9 % entre 45 et 50 h, 26 % entre 40 et 45 h.

Témoignages, 1981

(*C.F.D.T.-Action*, journal de l'Union départementale de Maine-et-Loire, n° 45 mars-mai 1981).

- Daniel, apprenti mécanicien, en 1^{re} année: « ... *Mon travail consiste à servir de l'essence, laver les voitures et à faire les graissages et les vidanges, le C.FA. (Centre de Formation d'Apprentis) est intervenu auprès de mon patron et ce dernier a déclaré que je n'étais bon à rien... »*
- Bernard, employé de restaurant, 1^{ère} année: «*Dans mon restaurant, les clients laissent des pourboires, c'est la patronne qui les garde. Mais quand je casse un verre ou une assiette, c'est moi qui paye*».
- Marie-Jeanne, apprentie vendeuse en pâtisserie: «*J'ai passé ma 1^{ère} année d'apprentissage comme employée de maison. Je faisais le ménage des appartements, la cuisine, la lessive. Quand je demandais à l'assistante sociale qui s'occupait de moi d'intervenir, elle me répondait que cela me serait plus utile que d'apprendre à vendre des gâteaux*».
- Christophe, apprenti cuisinier en 2^e année: «*Dans mon restaurant, je suis presque toujours seul en cuisine. Mon patron préfère s'occuper de son élevage de chevaux. Depuis le 1^{er} janvier 1981, je n'ai pas eu un jour de congé*».

Ces témoignages étaient-ils trop pessimistes?

Que vivent les jeunes aujourd'hui ?

Renseigne-toi, enquête, écris-nous ce que tu as vécu, ce que tu as rencontré.

Fais intervenir des copains.